BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE L'ACHENAIE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 9 mars 1995, 19h00

BERNARD J. RAVEAU
sténographe officiel

Mackay, Morin, Maynard & associés

Hôtel des Moulins
1425, Chemin Gascon
Terrebonne

BERNARD J. RAVEAU
sténographe officiel

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CITOYEN DE LE GARDEUR	
M. Alain Legros	6
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE (CREL)	
Porte-parole: M. Michel Lambert . . .	20
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (AESEQ)	
Porte-parole: M. Jean-Pierre Parent .	48
GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP	
Porte-parole: M. Don Wedge et M. Thomas Welt	85
CITOYEN DE TERREBONNE	
Me Philippe Viens	138
MOUVEMENT AU COURANT	
Porte-parole: M. John Burcombe	151
CITOYEN DE LACHENAIE	
M. François Charbonneau	168
CLÔTURE DE LA SÉANCE	183

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-

QUINZE (1995), ce neuvième (9e) jour du mois de mars à Lachenaie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, mesdames et messieurs, bonsoir! Nous vous souhaitons la bienvenue pour cette sixième séance de l'audience publique, deuxième partie, portant sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de l'usine de triage Lachenaie. Nous allons continuer à entendre des mémoires présentés par des intervenants.

Je vous souligne qu'il existe un droit de rectification que quiconque le désire peut s'en prévaloir. Ce droit sera possible d'être utilisé à la fin de la soirée. Pour s'en prévaloir, je vous invite à ce moment-là à vous adresser à madame Monique Gélinas.

Pour le droit de rectification, je vous rappelle que ce droit consiste à corriger des faits erronés ou inexacts énoncés par des intervenants dans le cadre de leur mémoire. Donc, le droit de rectification ne constitue pas l'émission d'une opinion différente de celle qui aurait été émise dans un mémoire.

Alors, sur ce, nous allons débuter avec notre premier intervenant de la soirée. Alors, nous allons

inviter monsieur Alain Legros. Alors, je vous souhaite une bonne soirée.

CITOYEN DE LE GARDEUR

M. Alain Legros

*** * ***

PRÉSENTATION D'UN CITOYEN DE LE GARDEUR

CITOYEN DE LE GARDEUR

M. MICHEL GERMAIN, président

M. Alain Legros

Bonsoir, monsieur. Alors, je vous cède la parole.

M. ALAIN LEGROS

Bonsoir, monsieur le président, bonsoir, mesdames. O.K., je vais le lire de façon intégrale ou presque.

(M. LEGROS FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, merci, monsieur. Alors, nous avons, bien entendu, quelques questions à vous adresser.

D'abord, au début de votre mémoire, vous avez fait une mention concernant un investissement dont je crois que c'est un investissement fait par Ville de Le Gardeur, j'imagine, concernant l'accès à l'autoroute 40? Est-ce que c'est la ville qui a payé pour cet accès-là?

M. ALAIN LEGROS

Oui, oui, oui, je veux dire ...

M. MICHEL GERMAIN, président

C'est Ville de Le Gardeur?

M. ALAIN LEGROS

Oui, oui, par règlement d'emprunt là, c'est 3 mil

lions de dollars. Pour accéder à un chiffre, c'est 10¢ du 100,00$ d'évaluation pendant 20 ans pour chaque personne. C'est comme ça que ça marche.

CITOYEN DE LE GARDEUR
M. Alain Legros

M. MICHEL GERMAIN, président
Et ça, ça a été réduit, si je me souviens bien, il y a 2 ans environ, hein?

M. ALAIN LEGROS
Exactement.

M. MICHEL GERMAIN, président
Et avant ça, les camions ne pouvaient pas passer par là pour aller au site d'enfouissement sanitaire?

M. ALAIN LEGROS
Ils avaient pas le droit.

M. MICHEL GERMAIN, président
Ils n'avaient pas du tout droit. Donc, il n'y avait aucun accès précédant ça?

M. ALAIN LEGROS
Non.

M. MICHEL GERMAIN, président
Je vous remercie. Madame Pagé?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Pouvez-vous nous parler, monsieur, selon vous, c'est quoi l'implication que les citoyens pourraient avoir

dans une gestion intégrée, une gestion intégrée des déchets? C'est quoi le rôle du citoyen?

CITOYEN DE LE GARDEUR

M. Alain Legros

M. ALAIN LEGROS

Le rôle du citoyen veut dire c'est être conscientisé comme citoyen, je veux dire premièrement de gérer ses déchets. Si je prends mon exemple comme citoyen, même si à Le Gardeur, on n'a aucun programme actif de cueillette des déchets, aucune cueillette sélective, bon, je veux dire, j'ai quand même mon composteur chez nous, puis bon, je veux dire, je fais mon compost. J'éduque mes enfants dans ce sens-là.

Bon, je veux dire, là, si la municipalité a une politique sérieuse, là, évidemment, il peut y avoir un comité de formé pour pouvoir agrandir dans ce domaine-là au niveau de la municipalité, mais je parle de politique sérieuse. Je veux dire, je parle pas d'un comité bidon là, où est-ce que le citoyen irait perdre sa soirée, bon.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

S'il y avait un comité de vigilance de citoyens d'instauré pour regarder et pour suivre les opérations qui se font chez UTL, est-ce que les citoyens de Le Gardeur seraient intéressés à participer à ce comité de vigilance?

M. ALAIN LEGROS

Pouvez-vous préciser un comité de vigilance?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

CITOYEN DE LE GARDEUR

C'est un comité de citoyens qui s'intéresse de près

M. Alain Legros

aux activités en matière de gestion des déchets et d'activités, de déroulement des activités qui se passent sur un site d'enfouissement sanitaire.

M. ALAIN LEGROS

Parce que, encore là, je veux dire, c'est un comité pour que UTL se donne bonne conscience, je suis pas convaincu de l'intérêt. À titre d'exemple, je veux dire, c'est que BFI, ils laissent s'échapper, surtout depuis 1991 là, depuis qu'ils ont eu les contrats de Laval, et caetera là, du méthane dans l'atmosphère, t'en vois rien brûler.

Bon, je veux dire, ils ont beau faire un comité, bon, je veux dire, eux autres, en tant que multinationale, puis avec la compétence qu'ils ont, je veux dire, ils peuvent agir, je veux dire, sans avoir besoin d'un comité ou sans ...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

C'est quoi les pouvoirs que ce comité-là devrait avoir pour être vraiment efficace, ce comité de citoyens-là pour vraiment être efficace, pour vraiment faire un effort?

M. ALAIN LEGROS

Bien, il faudrait qu'il ait des dents. En d'autres mots, je veux dire, c'est qu'il faudrait quasiment

que ça déborde peut-être les recommandations, tu sais? Je veux dire, parce que vous avez beau former un comité qui fait des recommandations à UTL, si UTL regarde ça, puis merci beaucoup, continuez.

CITOYEN DE LE GARDEUR
M. Alain Legros

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Il faudrait que ce comité-là ait des pouvoirs là pour ...

M. ALAIN LEGROS
C'est ça, oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Merci, monsieur.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Est-ce que le fait, monsieur Legros, de voir l'installation d'une usine de brûlage de biogaz sur le site de Lachenaie le rendrait plus acceptable pour le groupe de citoyens de votre municipalité?

M. ALAIN LEGROS
Écoutez bien: ça dépend du volume de déchets quand même. Je veux dire, si je regarde l'ancienne carrière Miron, il y a près de 300 puits de captage de biogaz, puis les citoyens de Saint-Michel se plaignent des odeurs.
Bon, je veux dire, c'est, en d'autres mots, c'est en ce qui me concerne là, c'est une opinion bien personnelle, mais le fait de mettre un puits de captage là, c'est pas comme un bouchon qui règle le

problème définitivement.

Je veux dire, les odeurs, ça émane de partout. Le puits de captage, il faut qu'il aspire et puis, bon, je veux dire, ça dépend de la performance du puits de captage. Je veux dire, le fait de mettre un puits de captage comme tel, c'est un beau mot, mais je veux dire, qui veut pas dire grand-chose non plus.

CITOYEN DE LE GARDEUR
M. Alain Legros

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Et est-ce qu'à la lumière du fait que le site est situé sur un autre territoire et non pas sur le territoire qui est limitrophe à l'endroit où se trouve le site d'enfouissement, est-ce que pour vous, vous voyez un intérêt que le contrôle soit assumé par un plus grand nombre de MRC que la MRC où est strictement situé le site?

M. ALAIN LEGROS

Bien, j'écoutais l'intervention du maire de Le Gardeur il y a deux (2) jours, puis à ce niveau-là, mon opinion convergeait pas mal. Le fait que voici une MRC ou peut-être deux, ou c'est sûr s'il y a une MRC, je me rappelle plus laquelle là, mais qui a 30 quelques mille personnes-là, bon, je veux dire c'est sûr que je verrais peut-être deux MRC Bon, bien, je veux dire, c'est qu'ils s'unissent ensemble, puis là, je veux dire, ils décident de gérer sérieusement les déchets.

Puis pour leur population, je vais vous donner un exemple, à Le Gardeur, bon, leur produit est quoi à

peu près?, 5 000 tonnes de déchets par année là à _ de tonne par personne, vois-tu, c'est les sta-

CITOYEN DE LE GARDEUR

tistiques vraiment reconnues. Bon, bien, je veux

M. Alain Legros

dire, c'est que si elle en reçoit 100 000, si elle en reçoit 1 million, bon, tu sais, en quelque part, il y a un débalancement.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Merci.

M. ALAIN LEGROS

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Justement, concernant cet objet-là au sujet de en conclusion que vous disiez:

> «... *Il serait toutefois intéressant qu'elle soumette un projet d'agrandissement de beaucoup inférieur qui garantirait l'enfouissement pour les années futures des régions avoisinantes exclusivement* ...»,

bon, vous avez explicité au sujet de la dimension du site.

Maintenant, est-ce qu'il y a des garanties? Est-ce qu'il y a des paramètres additionnels que vous voyez dans le cadre d'un nouveau projet? Quelles devraient être les conditions à ce moment-là pour pouvoir soumettre un nouveau projet, outre ...

M. ALAIN LEGROS

Bien, à partir du moment où-ce que les balises sont définies, en d'autres mots, je veux dire, c'est que tel site garantit l'enfouissement pour telle telle telle municipalités. Mais à ce moment-là, je veux dire, c'est qu'il faut qu'il y ait un contrôle sérieux de fait que c'est les vidanges de ces municipalités-là qui sont gérées à ce site-là, et aucunement autre là.

CITOYEN DE LE GARDEUR
M. Alain Legros

Sauf que le contrôle, là où est-ce qu'il est difficile, c'est que bien souvent, je veux dire, c'est, bon, c'est il y a des entreprises qui tirent de la patte là-dedans, puis bon, je veux dire, c'est que s'ils peuvent sauver 10,00 $ de gaz pour aller à tel site, il faut les checker. Bon, je veux dire, c'est, en d'autres mots, ça prend, je veux dire, un contrôle quand même rigide là. Mais c'est sûr qu'il faut contrôler, je veux dire, les municipalités, ou du moins, le camionnage-là pour que ça soit bien celui des municipalités, qui est dans une municipalité, qui aille au dépotoir de la ou, tu sais, des deux MRC, sinon ...

M. MICHEL GERMAIN, président

Les types de contrôle, par exemple, est-ce que ça peut éventuellement être fait par un comité de vigilance, par exemple?

M. ALAIN LEGROS

Les types de contrôle? Non, non, non. Je veux dire, moi, d'après moi, je veux dire, c'est, bon, je

veux dire, je lance ça comme ça là. Écoutez bien, c'est de même gratuitement là.

CITOYEN DE LE GARDEUR
M. Alain Legros

Mais exemple, c'est que le camionnage qui va de telle MRC, bon, je veux dire, il a telle numérologie au niveau des plaques ou au niveau de n'importe quoi, ou au niveau d'un code à barres, ou au niveau, bon, je veux dire, c'est une panoplie de progrès technologique qui permet de contrôler.

Bon, je veux dire, ce contrôle-là, je veux dire, pourrait suffire, je veux dire, à ce que tel camionnage se rende à tel lieu spécifique, sinon, il est pas autorisé à passer, puis s'il passe ou pas. Mais là, je veux dire, il faudrait que les amendes soient salées.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Madame Pagé?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

À la page 7, vous nous parlez, monsieur, des garanties qui sont - qui devraient être retenues:

> «... *notamment une partie des recettes en fiducie* ...».

Pouvez-vous nous parler un petit peu plus de cette idée-là que vous avez concernant les garanties?

M. MICHEL GERMAIN, président

Oui. Bien moi, ce qui me fait peur, c'est que le revêtement final, c'est bien important, je pense,

pour un site d'enfouissement. C'est, bon, puis quand on parle de revêtement final, des fois, il y a des puits de - comme à Montréal, il y a des puits de captage qui restent, ils meurent pas tous, puis il faut qu'il y ait un suivi puis un contrôle de faits. Bon, je veux dire, c'est que c'est sûr que si vous avez une multinationale comme BFI qui dit, je suis BFI, donc, financièrement, il y aura aucun problème, sauf que, je sais pas, admettons, il reste 5 ans de vie au site, puis il vend ça à un entrepreneur qui est pas BFI, puis qui a pas ses garanties au niveau du revêtement final puis du contrôle peut-être pour les 25 ou 50 années suivantes là, on repassera, c'est plutôt - c'est à ce niveau-là, je veux dire, ce que je mentionnais.

CITOYEN DE LE GARDEUR
M. Alain Legros

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
C'est surtout dans le but de se garantir que les fonds vont être disponibles ...

M. ALAIN LEGROS
Les fonds vont être disponibles, puis qu'il va y avoir un revêtement final adéquat pour protéger l'environnement pour les générations futures.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Vous nous parlez aussi dans votre mémoire que, bon, il faudrait que le scénario soit inférieur. Pour vous, c'est quoi la notion de région en matière de gestion des déchets? Est-ce que chaque MRC devrait avoir son site, ou comment vous voyez ça?

M. ALAIN LEGROS

CITOYEN DE LE GARDEUR

M. Alain Legros

Chaque MRC, ça peut être une MRC Moi, d'après moi, ça va par bassin de population. Je parle pas en termes, moi, de MRC Je veux dire, des MRC, il peut y en avoir - je sais même pas combien qu'il y en a au Québec des MRC Mais bref, ils ont pas tous les mêmes bassins de population.

Sauf que moi, mon idée, l'idée, c'est que c'est d'avoir une moyenne de tonnage. Exemple, si vous avez 100 000 tonnes métriques qui rentrent en moyenne par année sur un site d'enfouissement, bon, je veux dire, c'est que si les balises fixées par le gouvernement, c'est 100 000 tonnes métriques, puis que toujours le _ de tonne métrique par tête de pipe tient, bon bien, pour tel, pour un bassin de population X, c'est ce site d'enfouissement-là.

Là, à savoir t'es-tu une MRC? Ça, bien, on va laisser la chicane au préfet. Ils s'arrangeront entre eux autres.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Je vous remercie, monsieur.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, monsieur, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie beaucoup.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous allons en tenir compte dans notre analyse. Nous vous remercions.

CITOYEN DE LE GARDEUR

M. Alain Legros

Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Michel Lambert du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.

* * *

M. MICHEL LAMBERT
Bonsoir!

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, bonsoir, monsieur. Nous vous cédons la parole.

M. MICHEL LAMBERT
Merci.

(M. LAMBERT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, nous vous remercions de votre présentation. Nous avons, bien entendu, quelques questions à vous adresser.

D'abord, au début de ...

M. MICHEL LAMBERT
Je vais répondre dans la mesure de mes connaissances, monsieur.

M. MICHEL GERMAIN, président
Oui. Maintenant, tout d'abord, au début de votre présentation ...

M. MICHEL LAMBERT

Oui?

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

M. MICHEL GERMAIN, président

... vous avez mentionné, le C.R.E.L. avait deux dossiers qui sont actuellement priorisés, soit:

> «... *la mise en place de nouveaux modèles de gestion des déchets* ...».

M. MICHEL LAMBERT

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

Pouvez-vous nous décrire un peu plus quels sont ces nouveaux modèles de gestion des déchets que vous tentez de mettre en place?

M. MICHEL LAMBERT

Bien, disons que nous, en ce moment, on travaille particulièrement dans les municipalités rurales. C'est qu'on développe des programmes, soit de récupération par dépôt volontaire. Évidemment, c'est par rapport aux coûts qui y sont rattachés. Souvent, les municipalités rurales hésitent à entreprendre un programme de collecte sélective à cause des coûts importants qui sont rattachés à ce service-là.

Nous, on a développé une façon qui est à moindre coût, le dépôt volontaire. Et jusqu'à maintenant, disons que de plus en plus de municipalités sont intéressées par ça. Il y en a présentement sept

avec lesquelles on collabore de façon continue.

On développe aussi la collecte des déchets domestiques dangereux. Le composteur résidentiel, d'ailleurs, dans la MRC des Moulins, on a eu projet en 1993 qui nous a permis de distribuer tout près de 800 composteurs auprès de citoyens des quatre municipalités, et le compostage des résidus verts, les feuilles.

En fin de compte, nous, on a la conviction au CREL qu'il y a possibilité de valoriser une très grosse proportion de ce qui était enfoui, et on tente justement de faire la preuve de ça de façon continue avec les municipalités.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Je crois que Sainte-Geneviève-de-Berthier, c'est dans la région de Lanaudière ça également?

M. MICHEL LAMBERT

Absolument.

M. MICHEL GERMAIN, président

Est-ce que vous connaissez relativement bien le site qui est à cet endroit-là?

M. MICHEL LAMBERT

Oui. Nous, au CREL, on a collaboré, on collabore avec les groupes de citoyens. On donne un soutien technique, un soutien logistique à des groupes environnementaux et aux groupes de citoyens qui travaillent dans les dossiers de sites d'en

fouissement, dont celui de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

La problématique de Sainte-Geneviève, on la connaît. Évidemment là, je sais pas si on est ici pour discuter de cette problématique-là, mais évidemment, c'est un site d'enfouissement ...

M. MICHEL GERMAIN, président

Quelques éléments, on serait intéressés si vous avez des indications qu'on ...

M. MICHEL LAMBERT

Bien, c'est un site d'enfouissement privé de première génération. Si on se fie à l'avant-projet de règlement du ministère concernant les déchets solides, ça veut dire que c'est un site qui a aucun système de captation, qui fait en sorte que c'est ça, il y a aucune infrastructure autre que le sable qui peut - et évidemment, il y a beaucoup - le site de Sainte-Geneviève-de-Berthier dessert de nombreuses municipalités de la région de Lanaudière et également certaines municipalités de l'extérieur de la région.

Et de ce fait-là, c'est indéniable qu'au niveau - que pour le CREL, il y a un problème relié aux opérations actuelles du site de Sainte-Geneviève.

M. MICHEL GERMAIN, président

Est-ce qu'il y a beaucoup de villes hors la région de Lanaudière qui vont à Sainte-Geneviève?

M. MICHEL LAMBERT

Disons la proportion, je pourrais pas vous le dire, mais disons, moi, je dirais qu'il y a environ peut-être 30% des municipalités utilisatrices du site de Sainte-Geneviève viennent de l'extérieur.

Mais il y a aussi un autre problème, ou du moins un autre aspect du dossier de Sainte-Geneviève-de-Berthier qu'il faut prendre en considération. C'est que ce site-là possède un permis, un certificat d'autorisation pour recevoir des déchets spéciaux qu'on appelle, des sols contaminés, entre autres, et des choses comme ça. Et également, il a - et on retrouve sur place également un site de lagunage des bouts de fosses septiques.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Madame Pagé?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Monsieur, en page 5 de votre mémoire, on peut lire à la section 3:

> «... *Concernant la demande d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de BFI à Lachenaie* ...» ...

M. MICHEL LAMBERT

Oui?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

...

«... par notre perception du dossier, celui-ci ne semble pas refléter les nouvelles tendances régionales en matière de gestion des déchets, particulièrement à l'heure où les municipalités locales et les MRC expriment une volonté claire de modifier en profondeur les modèles de gestion des déchets sur leur territoire ...».

M. MICHEL LAMBERT

Oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Pouvez-vous élaborer un peu sur ces idées, sur cette idée-là?

M. MICHEL LAMBERT

Bien, disons que nous, évidemment, on collabore de façon régulière avec les municipalités, les MRC Si on prend le portrait survol rapide de la région de Lanaudière, comme exemple, la MRC Matawini est en processus d'adopter un plan de gestion intégrée et même dans le projet de la MRC, on parlait même de localiser un site d'enfouissement à l'usage exclusif des municipalités de la MRC, un peu sur le modèle qu'ont utilisé d'ailleurs le modèle de Saint-Michel-Archange afin de conserver et de ne pas avoir encore - que les municipalités locales n'aient pas à dealer en bon Québécois avec les entreprises privées.

Dans la MRC l'Assomption, il y a une démarche aussi d'entreprise. Présentement, ils sont à l'étape de

recherche en vue aussi d'élaborer un plan de gestion intégrée des déchets.

La MRC d'Autray, disons les démarches sont plus lentes dans la MRC d'Autray, sauf qu'il y a quand même une volonté qui semble poindre, et il y a certaines études qui ont été annoncées. La MRC Joliette, disons également c'est un peu sur le même modèle que la MRC d'Autray. Et j'en oublie une, la MRC des Moulins, je crois, la MRC des Moulins, bien sûr, qui, je crois, a adopté un plan de gestion intégrée tout récemment.

Et tout cet exercice-là que les MRC font, de toute façon, se fait dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement. Et je suis - je ne connais pas en détail tous les aspects, mais il m'apparaît que chaque MRC présentement et conséquemment, les municipalités locales, tentent de trouver des solutions, des solutions réalistes aux difficultés qu'ils rencontrent, ou aux difficultés prévisibles, notamment en matière d'enfouissement.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Dans le cadre du site d'UTL, bon, on sait que vous - la Commission a compris que l'agrandissement, vous, il devrait être a posteriori de la générique.

M. MICHEL LAMBERT

Oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Sauf que si je vous demandais de me définir pour le projet d'UTL - puis aussi vous avez référé à la notion d'équité sociale ...

M. MICHEL LAMBERT

Oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Quel devrait être le rôle du promoteur, des citoyens de la MRC et des municipalités face à ce projet-là?

M. MICHEL LAMBERT

Bien, disons que je pense qu'on l'exprime un peu. C'est que, évidemment, nous, on propose une structure pararégionale là. On dit que dans les dossiers de déchets, surtout lorsqu'on a un site d'enfouissement avec la localisation du site d'enfouissement ici à Lachenaie, c'est incontournable, ce dossier-là, la Ville de Laval, le Montréal Métropolitain devraient être mis à contribution là-dedans. Je ne sais pas s'ils ont déposé des mémoires ou s'ils participent aux présentes audiences là.

Mais évidemment, la structure, nous, ce qu'on souhaite, c'est que c'est de la transparence. C'est que - et même, on souhaite même que les pouvoirs que possède présentement le Ministère de l'environnement concernant les contrôles et tout le suivi des sites d'enfouissement, soient remis aux régions.

Ça, nous sommes convaincus que de cette façon-là, il y aurait - moi, je pense que le Ministère de l'environnement et de la faune, depuis que je tra

vaille à l'environnement, on lâche pas de taper dessus, puis je veux dire, on dirait qu'il apprend rien, tu sais? Je veux dire, tu sais, à un moment donné, on vient tanner d'un peu reprendre toujours les mêmes - on parle de mettons un site d'enfouissement; un site d'enfouissement, on dit que c'est mal géré.

C'est sûr, on est toujours pognés avec le dilemme de dire: c'est l'entreprise privée. Le gars, il a le droit de faire de l'argent, tout ça. Moi, je suis 100% d'accord avec ça. Mais il a le droit de faire de l'argent, mais pas n'importe comment.

Puis si le ministère n'est pas capable de mettre ses culottes dans le dossier du contrôle des sites d'enfouissement, mais à un moment donné, il va falloir que quelqu'un les prenne.

Moi, fondamentalement, c'est une opinion personnelle. Je ne suis pas contre l'entreprise privée, loin de là. Tout le monde a le droit de gagner sa vie. Mais l'affaire qui arrive, il faut que les règles soient appliquées.

Mais là, en ce moment, on est dans une espèce de vacuum. J'ai rencontré certains promoteurs récemment qui m'ont dit qu'ils ont eu deux avis d'infraction en, je pense, 10 ans d'opération d'un site d'enfouissement. Mais là, c'est rire du monde ça à un moment donné. C'est comme quelqu'un, un de mes amis me disait: c'est pas à cause que t'as pogné une contravention que t'as pas fait des excès de vitesse avant, hein?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Donc, un bon promoteur pour vous en matière de gestion d'un site d'enfouissement sanitaire, en vertu de votre principe ...

M. MICHEL LAMBERT

Oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

... d'équité sociale, c'est quoi que ça devrait être son rôle? Quelle devrait être son implication?

M. MICHEL LAMBERT

Du promoteur?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Du promoteur?

M. MICHEL LAMBERT

Bien, moi, je pense que le promoteur doit se conformer aux normes tout simplement et faire en sorte que - et le promoteur doit également être un citoyen corporatif qui participe à l'élaboration des politiques de gestion de déchets.

Moi, je pense que cette espèce de polarisation qui existe présentement à savoir, bien, d'un côté, il y a les méchants, puis de l'autre côté, il y a les bons, malheureusement, moi, je n'y crois pas à ça. Je pense qu'on doit - les décideurs politiques doivent assurer un pont, une espèce de dialogue. Il

doit s'établir un dialogue entre les divers intervenants à tous les niveaux.

Et c'est pour ça que pour répondre peut-être de façon plus précise à votre question, moi, je pense que les gens de sites d'enfouissement gagneraient à devenir, premièrement, plus transparents, et deuxièmement, gagneraient aussi à devenir peut-être des citoyens corporatifs plus - moins toujours, tu sais, c'est toujours une bataille à un moment donné entre les écolos vert pâle, vert foncé, et tout ça, et le promoteur. Moi, je pense qu'il est temps d'établir un dialogue.

De toute façon, il y a aussi le fait que c'est prématuré. Nous, on croit beaucoup aux résultats de l'enquête publique générique. On se fie beaucoup que le Ministère de l'environnement et de la faune va agir dans ce dossier-là, et on croit que ça va être les assises, ça va être les bases des modèles de gestion des déchets «made in Quebec» en fait.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Maintenant, vous avez l'habitude de travailler avec des comités de citoyens. Un comité de citoyens efficace, il s'occupe de quoi en matière de gestion d'un lieu d'enfouissement sanitaire? C'est quoi son rôle? C'est quoi ses pouvoirs? C'est quoi son implication?

M. MICHEL LAMBERT

Moi, la réponse qui me vient, c'est de faire en sorte - les comités de citoyens qui oeuvrent habi

tuellement dans les dossiers de gestion de déchets ou dans les dossiers de sites d'enfouissement ont comme mandat premier de faire en sorte qu'il y ait le moins de déchets possibles qui aillent au site.

Ça, le comité - et c'est tout à fait - c'est fondamental.

Moi, dans les groupes environnementaux et les groupes de citoyens avec qui nous collaborons ont tous le même mandat, les 3R, réduction, réutilisation, recyclage, compostage, déchets domestiques dangereux, et ça, c'est fondamental.

Et on croit que cette façon-là, et on croit que les nouveaux modèles de gestion de déchets de toute façon sont des moteurs de création d'emplois, sont des moteurs économiques réels. Et les groupes de citoyens justement, par leurs actions, en font la preuve.

Nous, au CREL présentement, nos programmes de gestion de déchets mettent à contribution pas loin d'une douzaine de personnes qui sont embauchées présentement par la corporation, soit à titre d'agent d'information ou à titre de soutien administratif et tout ça. On trouve que c'est un moteur économique qui doit être développé.

Et c'est pour ça qu'on remet fondamentalement en question le projet de BFI, nous. C'est qu'on dit: ça n'a pas de bon sens que tout le stock s'en aille à une place, puis tout le cash s'en aille à une

place aussi. Vous comprenez?

Il faut qu'à un moment donné, la gestion des déchets soit prise dans un sens plus communautaire et faire en sorte que la gestion des déchets, au lieu d'être quelque chose qui n'a pas bonne presse, ou qui n'a pas - que la gestion des déchets devienne quelque chose de, comment je dirais?, de valable et de bien compris.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Un motus operandi efficient et efficace entre, prenons, par exemple, dans le cas qui nous concerne, entre UTL et un comité de citoyens, c'est quoi les principes qui devraient guider cette collaboration-là?

M. MICHEL LAMBERT

Ça évidemment là, c'est difficile. D'un côté, nous, on croit - on a peut-être trouvé, nous autres, une formule. C'est qu'on a mis sur pied un comité de travail, une table de concertation sur la gestion des déchets, qui regroupe aussi bien des entreprises privées que des citoyens de municipalités. Et ces gens-là discutent. C'est le défi de la concertation. Pour nous, la concertation, c'est de trouver des solutions aux problèmes environnementaux dans le respect des intérêts de chacun.

Et à savoir de quelle façon ça peut s'appliquer, évidemment, je n'ai pas la réponse comme ça. Mais dans d'autres domaines, je pense que ça s'est réalisé que des positions souvent très divergentes

puissent avoir une tribune commune pour échanger leurs attentes mutuelles. Et c'est tout ce que je peux répondre là-dessus.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Merci, monsieur.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Votre région génère annuellement aux alentours de quoi, 500 000, 600 000 de déchets?

M. MICHEL LAMBERT
Ça, j'ai toujours des problèmes avec. Je sais qu'on a 300 000 ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
D'accord.

M. MICHEL LAMBERT
On a 350 000 de population, et selon la littérature, chaque citoyen génère environ .40 tonne. Ça fait que là, on fait le calcul, mais ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
O.K. Et dans l'optique de cette régionalisation, est-ce que vous seriez en faveur d'un espace garanti pour les MRC et les municipalités qui en composent, qui font partie de Lanaudière, un espace réservé sur le site qui se trouve sur votre territoire?

M. MICHEL LAMBERT

Sur l'enfouissement?

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Oui?

M. MICHEL LAMBERT

Moi, je pense, disons que, évidemment, ma réaction, c'est de dire oui, c'est évident. Mais cet exercice-là doit être repris aussi ailleurs, alentour. Je pense que la plus grosse difficulté, nous, qu'on rencontre, c'est le fait que 90%, selon nos estimés, 90% des déchets qui sont enfouis dans la région de Lanaudière viennent de l'extérieur de la région de Lanaudière. Et ça, c'est fondamentalement un problème.

Comme je disais dans le mémoire, lorsqu'on rencontre des citoyens, puis on leur explique le bien-fondé de la nouvelle gestion des déchets, bien, la réponse est toujours, c'est toujours la même réponse qu'on a: bien, coudon, ils vont-tu arrêter de nous en envoyer? Tu sais? Et ça, c'est fondamental. Et c'est le point central de notre mémoire, je pense, de dire que la responsabilisation et tout ça, si le projet BFI est accepté, bien, ça va être encore un autre obstacle de plus dans une responsabilisation accrue des citoyens en matière de gestion de déchets.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Et vous avez parlé également auparavant que quelques

MRC sont à la recherche de nouveaux sites d'enfouissement. Comment est-ce que vous allez aborder les problèmes que dans une MRC et les quelques municipalités qui en font partie, le site va s'installer dans une municipalité? Comment est-ce qu'elle va accepter ce site?

M. MICHEL LAMBERT

Nous, on croit qu'un site d'enfouissement est quelque chose qui est acceptable à condition justement qu'il y ait une ségrégation des déchets au maximum, et que les contrôles soient également effectués de façon, avec une rigueur incontournable.

Moi, je vais dire un site d'enfouissement, c'est un bien. C'est un bien collectif qui a une très grande valeur. Si on regarde le coût de Saint-Étienne-des-Grès par rapport à l'exportation, le site d'enfouissement, je pense qu'ils sont rendus à 35, 40 millions, quelque chose de même.

Mais la chose qui arrive, c'est que nous, ce qu'on souhaite, ce qu'on dit, c'est qu'il faut absolument que les contrôles soient plus stricts et qu'il y ait une ségrégation maximum des déchets. Et cette ségrégation-là va justement générer des emplois, va faire en sorte qu'il va y avoir des centres de traitement, des centres de recyclage et tout ça.

C'est le message fondamental ça et on croit sincèrement à ça au CREL. Et moi, je trouve que, au cours des années, il n'y a rien qui démentit cette orientation-là. Au contraire, elle se confirme de jour en jour.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Dans votre mémoire, vous mentionnez, c'est à la page 6 ...

M. MICHEL LAMBERT

Oui?

M. MICHEL GERMAIN, président

...

> «... *Les recommandations de la présente Commission, soit le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, nous apparaissent déterminantes dans le développement régional de nouveaux modèles de gestion des déchets et elles doivent refléter et soutenir la volonté des prises en charge des municipalités locales, des MRC et des régions* ...».

En rapport avec le dossier qui nous occupe, est-ce qu'il y a des recommandations particulières que vous êtes intéressé à nous souligner en rapport avec le dossier qui nous intéresse?

M. MICHEL LAMBERT

Ah! Bien, là, attends un peu!

M. MICHEL GERMAIN, président

On est ouverts à vos suggestions.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

M. MICHEL LAMBERT

Non, non, oui, mais disons que là, évidemment, les recommandations, nous, on croit que - moi, comme je disais tantôt, et madame Pagé l'a bien dit, nous, on croit que la décision concernant BFI devrait être reportée après les audiences génériques et ça, c'est fondamental.

En ce moment, on n'a pas le cadre. On sait pas où est-ce qu'on s'en va. C'est là, le problème. Comme je disais dans le mémoire, monsieur Bourque de la Ville de Montréal dit: on va mettre des bénévoles à la pochetée pour faire la récupération. C'est quoi l'impact sur l'enfouissement que ça va avoir ça, cette espèce de défi Montréalais de la propreté? On ne le sait pas.

C'est ça, c'est qu'à un moment donné, lorsqu'on vit avec des incertitudes, même plus que ça, une des difficultés qu'on rencontre, nous, par rapport à ça, et ça serait peut-être, ça pourrait faire l'objet d'ailleurs peut-être d'une recommandation, c'est que dans les municipalités, au moins qu'ils sachent la quantité de déchets qui est générée dans les municipalités.

Ça, c'est quelque chose aussi étrange que ça, c'est lorsque tu demandes à une municipalité la quantité de déchets générée sur son territoire, 90% des municipalités l'ignorent. Ça veut dire qu'il y a eu

un laisser-aller énorme qui s'est passé à un moment donné dans le dossier de la gestion des déchets, qui fait en sorte qu'on donnait le contrat pour 3 ans, puis on s'en occupe plus, tu sais? Là, c'est ça qui s'est passé.

En ce moment, ça change. La rigueur administrative, la gestion des déchets est un domaine important qui a été négligé et qui doit changer. La rigueur dans ça, il n'y en a pas eue et là, il en faut. Et si j'avais une recommandation que je souhaiterais de la présente Commission, ce serait justement de faire en sorte que le Ministère des affaires municipales oblige les municipalités à peut-être, à plus de rigueur en ce qui concerne notamment les contrats avec les entreprises privées, notamment en ce qui concerne la tarification aussi.

C'est inadmissible en ce moment que la tarification concernant l'enfouissement soit encore à l'unité de logement dans la plupart des municipalités, lorsqu'on sait très bien que surtout dans le municipalités qui font de la récupération, je veux dire, les payeurs de taxes paient pour un service qui, en fin de compte, n'a plus la même - ce n'est plus le même service là. En tout cas, il y a un paquet de choses comme ça.

Mais la rigueur administrative devrait, pour ma part, être quelque chose de soutenue, de développée.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

M. MICHEL LAMBERT

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Madame Pagé?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Monsieur Lambert ...

M. MICHEL LAMBERT

Oui?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

... vous êtes habitué de travailler avec les municipalités, les MRC Quand vous arrivez dans une municipalité ou une MRC et que vous parlez de projet connexe à l'enfouissement, bien qu'à court terme, ça leur coûte des sous, est-ce qu'ils sont habituellement disponibles à travailler? Est-ce qu'ils sont favorables à ces idées-là?

M. MICHEL LAMBERT

Les municipalités, évidemment, il y a toujours des rebelles. Mais il reste que c'est remarquable, cette volonté. Et une chose aussi qui m'apparaît remarquable, c'est aussi - et j'en fais état à la fin du mémoire, c'est que les solutions de high-tech qu'on appelle, les solutions styles composortium, comporech, chersey, ça n'a plus la cote. C'est fini

les solutions à coûts astronomiques. C'est fini les solutions où c'est les firmes d'ingénieurs conseils et d'ingénierie qui font, comme on dit, la palette sur le dos des citoyens.

Les solutions en matière de gestion des déchets, c'est des solutions communautaires. C'est des solutions où le gars qui a fini sa bouteille de fin, il a le choix: il la jette dans le sac vert ou il la met dans le bac bleu. Et c'est là que ça se passe.

Et justement, depuis ce temps-là, nous, au CREL, c'est fondamental, l'information, la sensibilisation, c'est notre mandat. On en fait de façon continue. Et les municipalités sont réceptrices, acceptent pour la plupart très très bien cette nouvelle façon de gérer ses déchets.

Et ils s'aperçoivent aussi que c'est rentable. Ça n'est pas seulement un geste environnemental pur et ce qui est très louable, bien sûr, mais il y a aussi, ils s'aperçoivent que mieux gérer, c'est payant pour les municipalités.

Lorsque nous, on parle de nouvelle tarification aux municipalités, le secrétaire-trésorier, il est intéressé, parce qu'il sait que ça peut être éventuellement - ou le maire plutôt est intéressé, parce qu'il sait qu'éventuellement, ça peut être rentable politiquement. Et on croit à la rentabilité

politique, économique des nouvelles méthodes, des nouveaux modes de gestion des déchets.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Merci, monsieur Lambert.

M. MICHEL LAMBERT

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous remercions pour votre mémoire.

M. MICHEL LAMBERT

Je vous remercie infiniment.

M. MICHEL GERMAIN, président

Bien entendu, nous allons en tenir compte dans l'analyse que nous allons faire.

M. MICHEL LAMBERT

Merci bien.

M. MICHEL GERMAIN, président

Merci. Bonsoir!

Tout à l'heure, nous n'avons pas débuté selon l'horaire prévu, étant donné qu'il y avait - le premier intervenant n'était pas arrivé à ce moment-là. Donc, le prochain intervenant serait monsieur Jean-Pierre Parent.

Mais tout d'abord, on m'informe que monsieur Philippe Viens, qui était cédulé un peu plus tard dans la soirée, doit s'absenter plus tôt que prévu. Et on se demandait ici à la Commission si monsieur Parent et ensuite de ça, il y avait monsieur Wedge et monsieur Welt du Groupe STOP qui devaient passer, et je me demandais si ces deux groupes-là avaient une objection à ce monsieur Philippe Viens puisse passer immédiatement. Ça irait?

Alors, monsieur Viens?

Me PHILIPPE VIENS

Bonsoir!

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous cédons la parole.

Me PHILIPPE VIENS

J'aimerais vous dire que je n'ai pas à m'absenter. Je vais rester ici toute la soirée.

M. MICHEL GERMAIN, président

O.K. C'est parce qu'on avait un papier ici.

Me PHILIPPE VIENS

On ne m'a pas demandé si je m'absentais, on m'a demandé si je voulais passer maintenant ou plus tard. J'ai dit que ça m'était égal.

M. MICHEL GERMAIN, président

O.K. C'est parce qu'on avait un papier ici.

Me PHILIPPE VIENS

Alors, refaites l'offre si vous voulez. Je vais retourner à ma place, ce n'est pas grave.

M. MICHEL GERMAIN, président

Vous allez rester toute la soirée?

Me PHILIPPE VIENS

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

O.K. Bien, à ce moment-là, on va prendre selon l'horaire prévu si ça ne vous cause d'inconvénient?

Me PHILIPPE VIENS

Tout à fait.

M. MICHEL GERMAIN, président

Ça va?

Me PHILIPPE VIENS

Merci!

M. MICHEL GERMAIN, président

O.K. Merci.

Bon. Maintenant, nous allons inviter monsieur Jean-Pierre Parent à venir s'adresser à la Commission.

Alors, à vous la parole.

* * *

REPRÉSENTATIONS

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DES SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

M. JEAN-PIERRE PARENT

Bonsoir! D'abord, je voudrais m'excuser en mon nom personnel et au nom de l'AESEQ d'avoir remis le mémoire dans des délais très courts. On est conscients que la Commission n'a pas eu peut-être l'occasion de l'étudier autant qu'elle l'aurait souhaité.

Je vais procéder. L'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec a été fondée en 1959 par des entrepreneurs en environnement surtout axés à l'époque sur le transport des déchets. Mais depuis, on a diversifié notre member-s-hip et maintenant, on regroupe plus de 100 entreprises spécialisées dans la gestion des déchets commerciaux, industriels et des services municipaux reliés à l'environnement.

Le Conseil d'administration est constitué de 15 membres et le Conseil exécutif est constitué de 5 entrepreneurs élus par les administrateurs. On donne d'ailleurs en annexe 1 du document les membres du Conseil d'administration.

(M. PARENT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous remercions de votre présentation de

mémoire. Nous avons, bien entendu, quelques questions à vous poser.

Mais tout d'abord, nous aimerions faire une pause de quelques minutes, si vous permettez. Alors, au retour de la pose, on reprendra pour les questions. Ça va?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Certainement. Je vous remercie.

M. MICHEL GERMAIN, président

Merci.

(SUSPENSION)

(Reprise de la séance)

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous allons recommencer. La première question que je vous adresserais, c'est à la page 3 de votre mémoire. Bon, vous faites allusion aux appels d'offres des municipalités. Alors, si je comprends bien, ce que vous proposez, c'est que les soumissions que les villes demanderaient devraient inclure des 3RVE, plutôt que l'élimination seulement. C'est ça qu'on doit bien comprendre ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Oui, c'est exactement ça.

M. MICHEL GERMAIN, président

... comme mesure. Et d'après vous, c'est une mesure qui pourrait se mettre en branle à très très court terme?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Bien, évidemment, ça dépend juste de la volonté, disons. Bien, ça dépend aussi des budgets des villes, parce que forcément, ces mesures-là entraînent des coûts supplémentaires.

M. MICHEL GERMAIN, président
Parce qu'on voit qu'il y a beaucoup de villes qui offrent de la collecte sélective, d'autres qui ne l'offrent pas encore.

M. JEAN-PIERRE PARENT
Beaucoup des villes qui offrent la collecte sélective présentement viennent d'initiatives des entrepreneurs qui font fait de la sollicitation aux villes, en leur disant: regardez, on a des installations, on peut vous aménager la collecte sélective pour tel prix et tout.

Il y a des cas présentement où est-ce que la collecte sélective se négocie à des prix très très bas. Il y a eu une grosse concurrence dans la région de Québec récemment. Je crois savoir qu'il y a eu des contrats pour la collecte sélective pratiquement gratuite pour les municipalités, parce que le recycleur voulait du volume.
C'est ça qu'il faut comprendre, c'est que le recycleur a besoin de volume, a besoin de volume pour

diminuer ses coûts, puis augmenter la rentabilité de son centre de tri. Donc, il fait beaucoup de représentations auprès des villes et tout pour augmenter ses tonnages.

Mais les villes, beaucoup participent. Ça se développe. La collecte sélective va relativement bien au Québec. Le rapport de Collecte sélective Québec, les bilans de 1994 en font état. Il y a au-dessus de - je l'ai ici là, je pourrais vérifier. Mais c'est un domaine des 3R qui est le plus prometteur, il faut le dire.

M. MICHEL GERMAIN, président

C'est ça. Dans votre mémoire, vous mentionnez que les centres de tri:

> «... *plusieurs centres de tri ne fonctionnent pas à pleine capacité* ...»,

et vous nous parlez également qu'il y a:

> «... *beaucoup de ces propriétaires de centre de tri font de la sollicitation auprès des municipalités et néanmoins, beaucoup de municipalités n'embarquent pas* ...».

C'est-à-dire si les municipalités n'embarquent pas, ce n'est pas parce qu'il y a manque de disponibilité; c'est parce que ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

C'est qu'ils n'ont pas de pression sociale, j'imagine, de la part de leurs citoyens premièrement, et ils ont des budgets très serrés. Une municipalité n'a pas le droit de faire de ...

M. MICHEL GERMAIN, président

De déficit?

M. JEAN-PIERRE PARENT

... de déficit, à moins que je me trompe. Et il y a aussi des municipalités qui sont liées par des contrats à long terme.

M. MICHEL GERMAIN, président

Vous parlez des centres de tri qui n'étaient pas utilisés à pleine capacité. Du côté des centres de tri spécialisés dans les déchets commerciaux, est-ce que ces centres de tri là au Québec actuellement fonctionnent à pleine capacité, ou bien, il y a encore de la place pour de nouvelles installations?

M. JEAN-PIERRE PARENT

C'est ça, je n'ai pas avec moi de statistiques précises sur ce sujet-là. Tout ce que nous disons dans le mémoire, comme les chiffres en témoignent, c'est que les déchets ICI ne relèvent pas de la juridiction municipale. C'est laissé en d'autres mots à l'entreprise privée, sauf que, évidemment, il y a des cas où est-ce que la municipalité réclame la gestion de ces déchets-là.

Même, traditionnellement, une municipalité, on gère

les déchets domestiques, alors que les déchets commerciaux, bien, sont laissés à l'initiative des entrepreneurs privés qui vont faire la représentation auprès des industries, auprès des générateurs pour récupérer des volumes intéressants, évidemment selon la nature des déchets, pour une industrie qui génère beaucoup de déchets de carton et papier, par exemple, présentement, il doit être fort sollicité par des récupérateurs pour avoir - pour, voyons, que ses déchets soient collectés et recyclés.

M. MICHEL GERMAIN, président

Merci. Concernant les déchets ICI, vers l'an 2000, quelle proportion anticipez-vous qui va être recyclée?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Ah! Mon doux! Comme je disais tout à l'heure, on n'a pas vraiment de chiffres. Je crois aussi que ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le recyclage présentement, c'est qu'on a la portion, on a atteint la portion facile à aller chercher.

C'est la même nature que la courbe inversée, la courbe d'économie d'échelle là, mais si vous l'inversez, c'est la même nature dans le sens que le premier 20%, le premier 30% est relativement facile à aller chercher, parce qu'il y a environ ce pourcentage-là de citoyens qui sont conscientisés.

C'est un phénomène facile à comprendre.

Et les efforts au niveau des ICI, ils doivent être continués évidemment. La table de collaboration 3R

à CUM à laquelle on a participé, prévoit qu'on va avoir un potentiel de réduction de 90% de ICI sur le territoire de la CUM. C'est énorme.

Mais on en est arrivés à la conclusion que c'était possible si une implantation de tous les programmes était efficace et bien implantée de façon avec beaucoup de collaboration des différents intervenants et tout, et évidemment, ça demande d'énormes, comment je dirais?, ça demande des efforts. En définitive, comme on le dit dans le document, ça demande de la concertation. Ça demande de la collaboration de part et d'autre de tous les intervenants et une volonté réelle de le faire.

M. MICHEL GERMAIN, président
Présentement, une tonne métrique de déchets recyclés, ça vaut combien à peu près sur le marché?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Oui, comment est-ce que c'est? Il faudrait que je sorte mes rapports là-dessus, mais il y a des chiffres qui sont publiés. Une tonne de déchets pour un seul déchet ou tout déchet mélangé?

M. MICHEL GERMAIN, président
Si vous voulez des exemples, je pense qu'on peut le classer, par exemple, le plastique ou le papier?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Ah! Le papier, c'est négocié. Il y a eu des prix

très récemment le papier et carton. Là, il faudrait que je mette ça entre parenthèses, parce que je n'ai pas les chiffres dans la tête là présentement. Je crois qu'on parlait de 200,00$ la tonne, de 200,00$ à 300,00$ la tonne.

M. MICHEL GERMAIN, président

Pour le papier?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Pour le papier de carton, oui. Évidemment, ça dépend beaucoup des matières. Le plastique, c'est plus dans l'ordre de 50,00$, je crois, ou quelque chose du genre. Mais je pourrais trouver - on pourrait vous fournir les chiffres, si vous voulez?

M. MICHEL GERMAIN, président

Oui, si c'est possible d'avoir l'actualisation aujourd'hui, ça vaut combien les principales catégories, des fois, verre, plastique, métal et papier, si vous pouviez nous donner des renseignements là-dessus, ce serait apprécié.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Immédiatement?

M. MICHEL GERMAIN, président

Pardon?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Immédiatement?

M. MICHEL GERMAIN, président

Non, non, pas immédiatement. Si vous pouvez nous faire parvenir ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Ah! Oui, oui. Ah! Oui, oui, on est ouverts à ...

M. MICHEL GERMAIN, président

Pour les grandes catégories: verre ..

M. JEAN-PIERRE PARENT

On est prêts à collaborer évidemment, bien sûr. On pourrait s'entendre. Si on peut vous fournir des chiffres, ça nous ferait bien plaisir.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, on va attendre ça. Je vous remercie. Madame Pagé?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Monsieur Parent, à la page 1 de votre mémoire, on peut lire:

> «... *Depuis sa fondation, l'Association a toujours lutté afin de professionnaliser la gestion des déchets* ...».

Qu'est-ce que vous entendez par «afin de professionnaliser la gestion des déchets»?

M. JEAN-PIERRE PARENT

C'est qu'à l'époque, avant la réglementation, avant 1978, c'était n'importe qui pouvait s'occuper des déchets. Les personnes se présentaient, disaient qu'ils avaient un camion, ça fait que je vais te ramasser des déchets pour pas cher. Puis personne savait ce qu'ils faisaient avec les déchets.

Ça fait que l'Association, les propriétaires - à l'époque, c'était les transporteurs, c'était les camions, parce que c'était comme ça, c'était ça la gestion des déchets. C'était, on les sort des villes, on les sort des villages, on les met ailleurs, hors de la vue des citoyens. Donc, la portion gestion, ça consistait strictement en les transporter ailleurs.

Ça fait que les gens conscients qu'il y avait quand même un potentiel d'entreprise, un potentiel d'affaires dans cette démarche-là, et voulaient aussi faire du bon travail et rendre des bons services, bien, se sont regroupés pour réclamer une réglementation, un cadre juridique.

Et les premiers dossiers que l'AESEQ a traités, c'est les dossiers de permis de transport, définir c'est quoi un - ouf!, puis c'était des dossiers, mon doux!, si on en remonte dans les archives de l'AESEQ, les heures de collecte, par exemple, parce qu'il y avait des municipalités qui nous demandaient des affaires impossibles.

L'Association a beaucoup participé au développement de toute la, comment je dirais?, la gestion quotidienne des déchets dans le sens, le fameux deux cueillettes par semaine là, ça vient en grande

partie de l'Association de toute façon, la cueillette régulière et tout cet aspect-là.

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

En page 2 de votre mémoire, on peut lire aussi:

> «... *Cela a eu pour effet, comme c'est d'ailleurs le cas dans la présente audience publique, de faire porter sur les épaules des entrepreneurs privés une bonne part du poids de la politique de gestion intégrée des déchets* ...».

Selon vous, c'est quoi la part qui revient aux promoteurs dans une politique de gestion intégrée?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Bien, la part, c'est d'offrir des services, mais il faut que la demande soit là. C'est strictement d'offrir le service dans le sens que les entreprises privées se doivent d'offrir du service de qualité au meilleur prix possible. Mais on ne peut pas développer une entreprise si c'est la loi de l'offre et de la demande. C'est tout.

Et offrir des services lorsqu'il n'y a pas de clientèle, c'est aussi - je ne sais pas si ça répond à votre question, ou vous pouvez peut-être préciser sur ça?

M. MICHEL GERMAIN, président

Ce que la Commission comprend, c'est que la part des

promoteurs, c'est d'offrir des services de qualité aux populations qui les demandent. C'est leur contribution dans la politique intégrée de gestion des déchets.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Bien, ça peut quand même aller plus loin que ça dans le sens qu'on est quand même impliqués dans la réduction et tout, parce qu'on a une conscience environnementale, comme en font foi d'ailleurs les résultats, c'est un peu pour ça qu'on est présents, au niveau des ICI, où est-ce qu'on a plus les mains libres, si on peut dire, d'agir, parce qu'il y a un potentiel, il y a une rentabilité. Il faut bien l'avouer, on est des entreprises à but lucratif.

Ainsi, bien, les résultats sont là, alors que dans le domaine municipal, où il faut agir de concert avec une municipalité, donc, les contrats viennent des municipalités, mais les efforts sont moins grands.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

En page 6, on parle aussi:

> «... *Plusieurs de ces centres ne fonctionnent qu'à 50%, à 65% de leur capacité et n'attendent maintenant que les contrats des municipalités pour fonctionner à plein régime* ...».

Tantôt, vous avez dit que pour faire fonctionner les municipalités, ça prenait des pressions sociales

notamment. Est-ce que vous avez d'autres genres d'incitatifs qui pourraient inciter les municipalités à s'intégrer, à participer plus?

M. JEAN-PIERRE PARENT

En dehors des pressions sociales de leurs citoyens et de leur volonté politique des élus municipaux, évidemment, il y a le gouvernement supérieur, c'est-à-dire le ministère, le gouvernement supérieur. En dehors de ça, on ne voit pas quelle autre autorité pourrait inciter une municipalité à s'impliquer davantage, puisque c'est quand même un niveau de gouvernement.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Donc, conjuguée aux pressions sociales que les gens peuvent faire, une implication légale ou ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

C'est peut-être la première démarche dans le sens de vraiment sensibiliser les gens à faire - mais c'est les villes aussi qui paient pour ces programmes-là. C'est un peu le chat qui se mord la queue.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Quand vous parlez d'élimination, vous parlez uniquement d'enfouissement. Là, vous ne parlez pas d'incinération? C'est seulement que de l'enfouissement?

M. JEAN-PIERRE PARENT

On mentionne dans le mémoire que c'est le mode d'élimination traditionnel au Québec.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

O.K. Donc, ça, c'est juste de l'enfouissement.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Étant donné qu'on a des infrastructures existantes et un assez bon potentiel, donc, on parle seulement des sites d'enfouissement effectivement. Et l'Association n'a pas de membres qui vont au niveau de l'incinération comme mode d'élimination des déchets, il faut s'entendre.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

O.K. On parle aussi en page 7 que votre:

> «... *Association est d'avis que les coûts de la collecte sélective résidentielle devraient se rapprocher de plus en plus de ceux de la collecte traditionnelle d'ici quelques an- nées* ...».

C'est quoi les coûts moyens de collecte traditionnelle? Avez-vous un - on parle de collecte sélective, que c'est à peu près 16,00$ la porte. La collecte traditionnelle, ça pourrait se situer à quel niveau? Est-ce que vous avez des indicateurs?

M. JEAN-PIERRE PARENT

C'est, vous dites 16,00$ pour la collecte tradi

tionnelle?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Non, non, pour la sélective.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Ah! Sélective?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Oui.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Oui, ça, c'est des très bons prix. Ça, c'est les plus bas de 1995, oui, parce que dans certaines municipalités, c'est plus que ça.

La collecte traditionnelle, j'avoue que non, je n'ai pas de données précises ce soir pour ça. Il faudrait que je consulte ...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

O.K.

M. JEAN-PIERRE PARENT

... parce que c'est comme, il faudrait que je consulte l'Association et les membres de l'Association là. Moi, personnellement, je ne suis pas entrepreneur et je ne peux pas. À l'interne, on pourrait sortir des ...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Ce serait une information appréciée, si vous êtes capable de la ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Inclure ça dans l'envoi, dans la ...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Parfait.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Avec les données qui concernaient - excusez, c'était les données sur le - ah!, O.K., la collecte - les matières secondaires, le prix des matières secondaires.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Non.

M. MICHEL GERMAIN, président

L'autre information.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Oui, oui.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Oui, l'autre information que vous demandiez.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Merci, monsieur.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Vous mentionnez que:

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

«... *L'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec était fondée en 1959* ...».

Quel était le nom de votre association à l'époque?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Ah oui! C'est une bonne question, je m'excuse. Savez-vous que je - attendez un peu. C'est l'Association des vidangeurs, je crois, ou des - il y a eu différents noms, il y a eu trois noms. L'Association des - ah!, il faudrait que je consulte. C'est dans les documents, mais je n'ai pas - le document original avait cette information-là dans le premier, puis je l'ai fait ôter. Je m'excuse, j'aurais dû savoir ça.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Plusieurs associations et plusieurs produits qui, jusqu'à récemment, étaient considérés comme des déchets ou des produits qui créaient une pollution, ont subi une transformation en y incluant un changement du nom pour augmenter l'acceptabilité sociale des gens.

Exemple: aux États-Unis, il y a une association qui regroupait les experts dans le domaine de la pollution de l'eau; ça s'appelait «Water Pollution Control Federation»; il y a 2, 3 années, ça a changé son nom pour «Water Environment Federation».

Un produit qui s'appelait les bous qui sont produits par les usines d'épuration ont changé le nom pour les biosolides pour augmenter l'acceptabilité par les gens, parce que ce sont des produits qui ont une valeur.

Quel est le mot alternatif qu'on peut donner au mot déchet?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Question judicieuse! Oh! Certains l'appellent ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Vous ne pouvez pas me répondre tout de suite, non?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Non, non. Bien, il faudrait y réfléchir sérieusement. Le nom qu'on peut donner à un déchet ... Vraiment, vous me prenez de court.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Vous n'êtes pas obligé de me répondre tout de suite.

Et en calculant rapidement, vous dites également que Québec produit environ 7 millions de déchets annuellement. Si je rattache à ça un coût moyen de 25,00$ la tonne, ça fait approximativement 175 millions de dollars par année.

Est-ce que vous pouvez me dire le pourcentage que votre Association ou les membres qui sont membres de

l'Association consacrent à la recherche et développement? Parce qu'à la page 21, vous dites que:

> «... *Les succès des programmes de 3R dépendent des développements de nouveaux marchés* ...».

M. JEAN-PIERRE PARENT

Mm, mm. Ça, encore, il faudrait que je consulte. Je n'ai pas de chiffres précis concernant ces points-là.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

O.K., merci.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Mais l'Association est prête à ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Et vous mentionnez également que vous avez:

> «... *participé à la table de collaboration de la Communauté urbaine de Montréal qui prévoit en 2000 une réduction d'environ 32%* ...».

Moi, il y a une phrase dans ce document qui m'avait frappée beaucoup, et cette phrase parle que:

> «... *Le problème majeur sur le territoire de la CUM, c'est la motivation et la mobilisation des gens* ...».

Comment est-ce qu'on peut faire plus sur ces deux items? C'est mentionné dans leur rapport.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Dans le rapport de la CUM?

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Oui.

M. JEAN-PIERRE PARENT

La motivation.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Puis ça, on les retrouve depuis plusieurs années. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour mobiliser plus ou pour motiver plus les gens?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Il semblerait que, quoique là, les incitatifs financiers auraient peut-être les meilleurs résultats, mais ils sont difficilement applicables et il faut toujours tenir compte du coût de, comme par exemple, la taxe à l'acte ou quelque chose du genre. Les incitatifs financiers, mon doux!, l'éducation, la sensibilisation. Il faut que les gens prennent conscience de leurs responsabilités.

Et peut-être le meilleur incitatif, ce serait qu'ils prennent conscience, un peu comme l'intervention de tout à l'heure, l'intervenant précédent disait que les municipalités sont à peine conscientes de la quantité de déchets qu'ils génèrent, et les citoyens

aussi. Parce qu'on a voulu dire une tonne par année; une tonne, oui, c'est quoi une tonne? Mais une tonne de sacs verts dans un coin, c'est énorme.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Dans votre mémoire, vous mentionnez notamment à la fin et c'est aussi présent dans le milieu de votre mémoire, bon, vous dites:

> «... *Selon l'AESEQ, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire à l'usine de triage de Lachenaie répond adéquatement à ces critères* ...»

en parlant des impacts environnementaux et autres. Est-ce que vous avez procédé - jusqu'à quel point avez-vous procédé à votre propre évaluation de ce projet-là?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Ah! Moi, personnellement, j'ai consulté le dossier au complet, c'est-à-dire l'étude d'impact, tous les différents documents annexés, le résumé, l'étude complète, le rapport complémentaire, et caetera.

Et aussi, c'est un point de vue de l'Association dans le sens qu'il y a des gens dans l'Association, beaucoup sont des entrepreneurs justement, des propriétaires de sites d'enfouissement, et ils connaissent extrêmement bien les exigences et qu'est-ce que c'est qu'un bon site.

Le site de Lachenaie avec plus de 10 mètres d'argiles à conductivité hydraulique de l'ordre de -7, -8 avec, tel que proposé, aménagé avec - voyons! - un système de captage de biogaz et de lixiviat et tout, c'est, en d'autres mots, c'est le modèle d'un aménagement d'un site.

C'est dans ce sens-là que la phrase a été - évidemment, on a tout consulté la - il y a un comité qui s'est penché sur le problème, il a examiné, parce qu'avant de dire une telle chose, il fallait vérifier quand même.

Mais c'est connu traditionnellement de toute façon que le site de Lachenaie a un potentiel. Quand on parle de potentiel d'enfouissement sanitaire, c'est un site, disons, qui fait des jaloux à l'intérieur des entrepreneurs, j'entends, dans le sens que ceux qui connaissent qu'est-ce que - au point de vue géologique et tout là, ce que ça demande..

En fait, il y a en plus des critères de localisation et de tout, l'achalandage, je veux dire les voies d'accès qui sont violées, les grandes artères.

Toute cette problématique-là, Lachenaie minimise en d'autres mots les impacts, les inconvénients sur les milieux environnants.

M. MICHEL GERMAIN, président

Donc, c'est ce qui emmène l'AESEQ en page 12 à conclure à l'extérieur du dossier ici, vous dites:

«... *L'AESEQ ne peut que souligner l'excellence*

du dossier au chapitre de la conception, de l'aménagement et de la gestion d'un lieu d'enfouissement sanitaire ...».

L'AESEQ, est-ce que c'est fréquent que vous venez, par exemple, faire des présentations ou c'est un dossier ...

M. JEAN-PIERRE PARENT
C'est la première fois.

M. MICHEL GERMAIN, président
«C'est la première fois»?

M. JEAN-PIERRE PARENT
Mm, mm, bien, dans le cadre des audiences, du bureau d'audiences publiques. Évidemment, on fait énormément de représentations auprès des instances gouvernementales. Pour la réglementation et tout, on a participé à la refonte du - voyons! - du projet de règlement sur les déchets solides.
Ainsi que, comme on le disait dans le document, plusieurs des - pour l'AESEQ, plusieurs des points qui sont contenus dans le règlement sont des revendications historiques. La création de fonds environnementaux, par exemple, pour la réhabilitation des sites, ça fait de nombreuses années que les entrepreneurs ont toujours dit. C'est qu'évidemment, ça prend différentes formes et tout ça, mais c'était le principe. Sur le principe, les entrepreneurs ont toujours soutenu.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Madame Pagé?

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

À la page 16 et précédente, dans le concept de ville hôtesse, on parle que:

> «... *Consciente des inconvénients, la MRC du Fjord-du-Saguenay a récemment lancé un appel d'offres public pour l'implantation d'un site d'enfouissement dans lequel il est spécifié le soumissionnaire doit inclure dans sa pro-position une compensation équivalente à 2,00$ la tonne à être versée à une municipalité hôtesse du site d'enfouissement sanitai-re ...*».

Vous dites que de telles mesures compensatoires, pour vous là, ça serait le correct. Qu'est-ce qui vous fait dire que 2,00$ la tonne, c'est correct?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Ah! O.K. On ne se prononce pas sur la valeur du 2,00$ là. On se prononce sur le principe.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Ah! C'est sur le principe?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Oui, oui, oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

O.K.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Non, non, non, pas du tout sur la valeur. Ça, c'est très difficile. Ça dépend des cas. Parce que ça peut prendre différentes formes cette chose-là. Pour une municipalité, ça peut prendre, ça peut aller à l'intégration d'une entreprise.

Non, non, on ne se prononce pas dans ce chapitre-là sur le 2,00$, non. Ce n'est pas - nous n'aurions peut-être pas dû mettre le 2,00$ justement, parce que ça peut laisser penser que pour nous, 2,00$, c'est correct. Non, ce n'est pas ce qu'on voulait dire. On voulait dire le principe des mesures compensatoires.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

O.K., pour les villes qui sont ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Mm, mm.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Vous parlez aussi en page 17 que bon:

> «... *Ces derniers étant des gens lourdement taxés* ...»,

vous parlez des contribuables:

«... les élus municipaux et provinciaux, en tant que gestionnaires des fonds publics, se doivent de minimiser les coûts de ce transfert, lequel est par ailleurs rendu indispensable ...».

Avez-vous des suggestions à faire pour qu'effectivement, ces coûts de transfert là soient minimisés? Comment qu'on peut s'y prendre pour réaliser ce que vous dites?

M. JEAN-PIERRE PARENT
C'est le développement qui suit.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
L'analyse économique des économies d'échelle et...

M. JEAN-PIERRE PARENT
C'est ça dans le sens qu'il faut être conscients que lorsqu'on transfère un volume de la filière élimination vers la filière 3R, ça a un impact sur la filière élimination dans le sens que ça augmente les volumes. Un site d'enfouissement qui perd 20% de son volume, forcément, il est obligé, pour continuer à fonctionner, ou du moins, il est obligé de monter les prix. C'est très facile à comprendre.

Donc, ce qu'on dit, c'est que pour que - c'est juste - en fin de compte, ce qu'on dit là-dedans, c'est qu'il faut être conscient dans le choix qu'on va faire que un influence l'autre, dans le sens qu'on

ne peut pas demander que les prix de site d'enfouissement demeurent très bas en retirant les volumes, à moins d'avoir des compensations dans le sens que le site reçoivent des volumes de l'extérieur.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Et ça, en n'ayant aucune limitation à l'entrée d'un marché ouvert là, où les déchets, il n'y a pas de limitation sur l'acceptation des déchets?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Vous parlez de provenance de régions externes, et caetera?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Non. Je parle de votre théorie ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Pour les déchets?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Oui.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Ce que vous voulez dire, c'est en provenance, le fameux concept régions, admettons?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Oui.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Là-dessus, on a essayé d'être assez délicats, parce que c'est une problématique fort délicate. Selon nous, il y aurait tout avantage à concevoir la gestion des déchets sur une échelle, disons, de centre de production de déchets, plus que sur une carte géographique des localisations des municipalités, et évidemment, avec les capacités d'enfouissement sur l'ordre de localisation des sites dans le sens, et qualité des sites au point de vue géologique, au point de vue éloignement de - bien, toujours tout étant relatif évidemment, mais éloignement des populations le plus possible, et caetera.

Donc, minimiser, c'est toute une problématique fort complexe, et je dois avouer que dans l'Association, il y a des intérêts - il y a des opinions divergentes concernant ces points-là, parce qu'on est une Association d'entrepreneurs et bien sûr, il y a des intérêts divergents, puisque ce sont des compétiteurs entre eux et tout.

Disons que dans l'état actuel de la situation, moi, je dirais que l'Association, sur ce point, est en réflexion. On va sans doute se prononcer plus avant dans les fameuses audiences génériques qu'on attend avec impatience.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Merci, monsieur.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Vous parlez un petit peu plus loin du:

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

«... *besoin de la création de fonds environnementaux pour la réhabilitation du site ...*».

Étant donné que les déchets se dégradent très lentement dans le temps, d'après vous, qui doit payer pour la maintenance d'un site? Est-ce que c'est les générateurs des déchets aujourd'hui au moment de leur production, ou ça, c'est les usagers futurs qui auront à subir les conséquences?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Non. L'AESEQ a toujours considéré que les générateurs de déchets, et ça, j'ai retrouvé ça dans les anciens mémoires dans les archives de l'AESEQ lorsque j'ai pris connaissance des différents dossiers qui ont été traités, l'AESEQ s'est toujours prononcée, c'est les générateurs qui doivent payer ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Donc ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

... parce que de toute façon, on le dit dans le document, c'est toujours le citoyen qui paie.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Donc, ça doit être reflété dans le prix?

M. JEAN-PIERRE PARENT

Dans le prix actuel de la gestion.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Exact.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Évidemment.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Merci.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

À la page 24, je vais vous demander de me concilier deux notions. Votre dernier paragraphe:

> «... *À partir d'une telle crainte, une telle crainte nous paraît nullement justifiée dans la mesure où aucune contrainte n'entrave les règles de la libre entreprise et de la concurrence. L'Association admet toutefois qu'il n'est pas possible d'avoir plusieurs entreprises privées pour exécuter la même tâche en raison de l'insuffisance des volumes en jeu et de la présence d'économie d'échelle importante. La prudence s'impose ...*».

M. JEAN-PIERRE PARENT

Mm, mm, la prudence des élus dans le sens qu'on reconnaît aux instances municipales la crainte de s'exposer à un seul fournisseur de services. Donc, le meilleur moyen pour les municipalités de ne pas être exposées à un seul fournisseur, c'est les règles de la libre entreprise et de la libre concurrence dans le sens ouvrir les contrats, que l'entrepreneur ne soit pas obligatoirement, par exemple, de la région et tout. C'est le respect de la libre entreprise.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, nous vous remercions pour les réponses que vous nous avez données. Alors, bien entendu, nous allons tenir compte de votre mémoire lors de l'analyse que nous allons en faire.

M. JEAN-PIERRE PARENT
Alors, si on résume vos demandes, c'est des ...

M. MICHEL GERMAIN, président
Il y avait deux points.

M. JEAN-PIERRE PARENT
Deux points: des chiffres concernant la valeur des matières recyclables ...

M. MICHEL GERMAIN, président
C'est ça.

M. JEAN-PIERRE PARENT
... par catégorie. Est-ce que vous voulez ça dans les régions ou de façon globale au Québec, ou ...

M. MICHEL GERMAIN, président
Disons un prix global représentatif, disons, de ceux de la région de Montréal, par exemple.

M. JEAN-PIERRE PARENT

O.K.

M. MICHEL GERMAIN, président

Et l'autre question ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Et l'autre demande concernait les prix traditionnels de la collecte.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

C'est ça. Si vous avez des ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

Toujours pour la même région, mettons?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Oui, c'est ça.

M. MICHEL GERMAIN, président

L'élimination, hein? C'est les coûts d'élimination?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

De collecte ...

M. JEAN-PIERRE PARENT

De collecte ...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

... traditionnelle.

M. JEAN-PIERRE PARENT

De collecte traditionnelle, c'est-à-dire à la porte.

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

M. MICHEL GERMAIN, président

Traditionnelle, oui, traditionnelle.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Un coût à la porte.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Si vous avez des moyennes, ou si vous avez des informations plus désagrégées, ça serait intéressant de les avoir.

M. JEAN-PIERRE PARENT

Oui. On va essayer de vous donner des informations plus détaillées. Évidemment, ça va être, moi, je pense procéder par une petite enquête interne à demander seulement des prix et faire une moyenne.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Merci, monsieur Parent.

M. MICHEL GERMAIN, président

Merci.

Nous allons maintenant inviter monsieur Don Wedge et Thomas Welt du Groupe STOP, s'il vous plaît? Vous me corrigerez si je prononce bien le nom de monsieur Welt.

M. THOMAS WELT

C'est bien.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous laissons la parole.

PRÉSENTATION DU GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. DON WEDGE

Monsieur le président, membres de la Commission, je m'appelle Wedge et mon collègue est monsieur Welt. Nous sommes membres du Conseil d'administration du Groupe écologique STOP, qui a été formé à Montréal en 1970. Je suis aussi un membre du Groupe de travail du protocole national d'emballage.

Et je vais demander à monsieur Welt de vous adresser parce qu'il parle le vrai français.

M. THOMAS WELT

Bonsoir, monsieur le président, bonsoir, commissaires.

Je ne vais pas vous lire notre mémoire, parce que je pense nous l'avons présenté à temps. C'est assez remarquable pour nous; généralement, on ne présente pas à temps. Et donc, vous avez eu le loisir de le lire et d'ailleurs, il n'est pas très long. Alors, je veux peut-être passer très vite sur le mémoire, donner les points importants que nous considérons comme importants, puis nous répondrons à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser.

Alors, notre mémoire est divisé en trois (3) par

ties. D'abord, l'avant-propos, donc, je veux parler de cela. Pourquoi nous avons présenté ce mémoire, pourquoi nous sommes intéressés au site Lachenaie, bien, nous nous sommes déjà intéressés au site Lachenaie avant dans la période qui a précédé le BAPE, le bureau d'audiences, nous avons demandé qu'il y ait un BAPE, nous l'avons fortement demandé, et nous sommes très contents que ça ait lieu.

Nous sommes intéressés à cela, parce que nous avons, comme on le dit dans le mémoire, le souci de préserver l'environnement et dans cette préservation de l'environnement, nous avons le souci de la gestion écologique des déchets.

Bon. Ensuite, nous sommes intéressés spécialement au site de Lachenaie, parce que c'est un site exceptionnel. Il est exceptionnel par sa taille, 1 million de tonnes, ce qui est énorme. Il est aussi exceptionnel par le fait qu'il a accru en l'espace de quelques années de cent 100 000 à 1 million de tonnes. C'est une croissance très forte et aussi exceptionnelle. Et aussi, parce que finalement, il a un énorme impact sur la totalité de la gestion des déchets dans la grande région de Montréal et même au-delà. Donc, au fond, c'est un site qui a beaucoup de caractéristiques importantes, parce que si je le compare simplement à d'autres solutions qui ont été envisagées pour la région de Montréal, comme l'incinération, l'incinération ne portait que sur 300 000 tonnes, mais il y avait des débats extraordi

naires très forts là-dessus. Donc, au fond, c'est trois fois l'incinérateur qui a été proposé pour la grande région de Montréal.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Ensuite, nous sommes intéressés à ce site aussi, parce que c'est un site qu'on appelle pêle-mêle. Comme on dit, tout y est enfoui sans notion de tri. On y enfouit des matières putrescibles, on y enfouit les déchets dangereux, donc, toutes sortes de choses qui, au fond, vont dégrader l'environnement, qu'on le veuille ou non, à longue échéance.

Ensuite aussi, de manière générale, les sites d'enfouissement dont l'orateur qui m'a précédé a parlé qu'il faut qu'ils soient très bas, le fait que les sites d'enfouissement enfouissent à un taux très faible est un fait fondamental à l'implantation des 3R. Donc, ils sont directement en compétition avec les 3R.

Donc la gestion écologique a beaucoup de mal à se lever, parce que les prix d'enfouissement sont très bas, parce qu'au fond, c'est très simple d'enfouir: on fait un trou et puis, on met ça dedans. Évidemment, on prend actuellement plus de précautions qu'avant, mais malgré tout, c'est un prix très bas. Donc, il y a une compétition directe entre la gestion écologique et l'enfouissement.
Donc, toutes ces raisons pourquoi nous nous sommes intéressés particulièrement à ce site d'enfouissement. Alors, ça, c'est l'avant-propos.

Maintenant, nous avons dans la deuxième partie, nous nous sommes adressés dans le contexte dans lequel ça se fait. Alors, le premier aspect, quelle est la gestion dans la capacité d'élimination dans la grande région de Montréal?

En lisant le compte-rendu, on s'est rendus qu'au fond, il y avait un peu de confusion. Qu'est-ce qui existe? Quelle est la capacité dans la grande région?

Pour ça, nous avons fait le tableau 1 que vous retrouvez là, où nous avons analysé ce qui existe actuellement comme sites d'enfouissement. Nous avons tiré ça d'une étude qui a été faite par le Ministère de l'environnement; nous avons donné les références d'ailleurs. Nous l'avons corrigée pour tenir compte du fait qu'il y a une année de différence entre la compilation du ministère et la date d'aujourd'hui. Donc, nous avons ajouté en général une année d'opérations.

Donc, on voit que le volume résiduel qui se trouve dans la zone de la grande région de Montréal, ou dans la zone où le site Lachenaie a sa clientèle, est d'environ 7½ millions de tonnes. Donc, c'est ça qui existe actuellement comme capacité résiduelle d'enfouissement dans la région où Lachenaie opère. Donc, il y a des concurrents de Lachenaie.

Donc, nous avons fait ce travail pour qu'il n'y ait

pas de confusion. Parce qu'on a vu qu'au fond, ce n'était pas très certain qu'est-ce qui existe, qu'est-ce qui n'existe pas, nous avons fait cette activité-là.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Ensuite, dans cette gestion de site d'enfouissement, il y a toute l'affaire, enfin toute la problématique du site Miron. C'est le site le plus grand. Je crois qu'il y a environ 30 millions de tonnes déjà d'enfouies, hein? C'est le plus nuisible, parce qu'il est situé au sein d'une population de Montréal densément peuplée.

Donc, au fond, les élus municipaux de Montréal ont toujours promis de le fermer au plus vite. Malheureusement, enfin, il s'est trouvé qu'il y a quelques années, on a augmenté les tarifs. Les tarifs étaient très bas dans le site Miron. Il étaient, je crois que quelqu'un m'a dit qu'ils étaient même à 4,00$ la tonne; à un moment donné, ils étaient 12,00$; finalement, on les a montés à 40,00$. Alors, les municipalités ont fuit le site Miron. Elles sont allées à Lachenaie dans une grande mesure, pas toutes, qui fait qu'au fond, le site Miron n'a pas pu fermer.

Parce que pour fermer le site Miron, il y a d'ailleurs plusieurs scénarios. Il y a des scénarios de 12 millions de tonnes; il y a des scénarios de 6 millions de tonnes. Je dis tout ça dans le mémo; on donne les références. Mais finalement, on peut dire qu'il y a un scénario de 3 millions de tonnes qui semble le scénario minimum, pour le moins, 3

millions de tonnes.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP
M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Alors, l'abandon du site Miron, donc, je me dis, a double effet défavorable. Il a empêché la fermeture rapide du site Miron qui est demandée et exigée par toute la population locale qui en souffre depuis de nombreuses années, et il a précipité l'agrandissement du site Lachenaie.

Donc, au fond, ici, il y avait une double incohérence. Et pourquoi elle a lieu? Elle a lieu parce qu'il n'y a pas une gestion intégrée globale, ni sur la Communauté urbaine de Montréal, ni sur la grande région de Montréal. Donc, au fond, nous avons eu une contradiction qu'on devait fermer le site Miron. Les municipalités qui sont situées sur le territoire de la CUM ont fuit le site Miron, parce qu'il était un peu plus cher, et elles sont allées à Lachenaie. Donc, au fond, il y avait un effet très nocif à tout point de vue.

Donc, ça, c'est en ce qui concerne la gestion des sites. Donc, il y a un défaut fondamental dans cette gestion par le manque d'un plan global, tant sur le plan municipal de la Ville de Montréal, sur le plan de la régie, vous savez que les 26 municipalités se sont regroupées ensemble dans une régie, elles n'ont pas un plan actuellement. Et il n'y a pas un plan global sur la grande région de Montréal qui est réellement la pièce maîtresse pour vraiment que tout ceci soit cohérent. Quand il faut fermer un site, fermons-le, et quand il faut ouvrir

un site, ouvrons-le. Il n'y a pas une vision globale, il n'y a pas un plan global, ce qui fait qu'il y a toutes ces difficultés qui arrivent tout le temps.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Alors, ça, c'est en ce qui concerne la gestion elle-même.

Ensuite, il y a le deuxième aspect du contexte. C'est l'enfouissement pêle-mêle des déchets dangereux. Alors, la cause première de lixiviat, des gaz et autres nuisances, est due à la matière putrescible et aussi des déchets dangereux.

Et on peut dire ce qu'on veut. On peut dire qu'on a un magnifique site, que tout le monde est jaloux comme l'a dit mon prédécesseur, qu'on est jaloux du site Lachenaie. Je ne vois pas qui est vraiment jaloux de ça, mais enfin! Il y a des gens qui sont jaloux.

Quels que soient les efforts faits, quelles que soient les précautions, à long terme pour les générations futures, ça va avoir de l'effet. Le meilleur site, c'est celui qui ne reçoit pas la matière putrescible. Le meilleur site, c'est celui qui ne reçoit pas les déchets dangereux.

Or, actuellement, pratiquement, nous avons donné les chiffres, toute la matière putrescible à peu de choses près, toute la matière dangereuse produite à peu de choses près va au site d'enfouissement. C'est ça la réalité, et quelles que sont les pré

cautions, à long terme, d'ici 10 ans, 20 ans, 50 ans, 100 ans, la nature va se venger là-dessus, quelles que soient les précautions prises.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Donc, au fond, c'est qu'il faut mettre rapidement des mesures pour barrer la matière putrescible, les déchets dangereux vers le site d'enfouissement. Et là, il faut le dire que les clients potentiels, réels enfin et potentiels du site Lachenaie ont fait très peu d'effort dans ce domaine.

Nous avons donné les chiffres. Nous avons cité les cadres de Laval, par exemple. Mais Laval, nous l'avons pris parce que nous avions des chiffres assez précis qui nous ont été donnés, mais c'est vrai pour les autres. Je ne veux pas spécialement accuser la Ville de Laval. C'est vrai pour l'ensemble des municipalités. Il y a très peu d'effort fait, pratiquement pas pour barrer la route des déchets dangereux et des matières putrescibles vers les sites.

Alors, le troisième aspect, c'est le détournement. Selon Serrener, c'est un document qui a été fourni par les promoteurs, actuellement, il y a seulement 2.5% de la matière qui est détournée. Évidemment, c'est à des années de lumière, c'est que les gouvernements voudraient qu'on arrive soit les 50%. Donc, la situation actuelle, il n'y a pratiquement pas de détournements. C'est ça la réalité, hein? Et il n'y a pas d'effort vraiment de fait pour que

ces détournements se fassent.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP
M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Alors, il y a eu la table de collaboration de la CUM qui a eu lieu il y a de cela quelques mois, où il y avait tous les intervenants, et on a défini qu'on voudrait faire un détournement de 32% pour l'an 2000.

Mais il faut dire que les autres clients potentiels de Lachenaie en dehors de la Communauté urbaine n'ont pas fait l'effort de ce genre-là. Là, il n'y a aucun effort, parce qu'au moins, dans la Communauté urbaine de Montréal, il y avait une table de collaboration. On a en fait essayé de faire quelque chose. On ne l'a encore pas fait, hein? On est encore au stade d'une planification t_ès générale. Ça n'a pas été approuvé par les autorités publiques, mais c'est déjà un premier pas.

Mais ailleurs, dans la Couronne Nord, Laval, tous les autres clients potentiels du site Lachenaie, ils font rien. Donc, ils n'ont pas de planification. Ce qu'ils font, ils font un peu de collecte sélective, mais comme je l'ai dit précédemment, ce n'est que quelques pour cent dans la masse des déchets.

Alors, nous avons donné des tableaux qui sont les tableaux 2, 3, 4, 5, 6. J'aurais dû avoir des acétates; on n'a pas eu le temps de les préparer malheureusement.

Le tableau 2, c'est le tableau qui résulte de la

table de collaboration de la CUM. Il vous décrit qu'est-ce qu'il faut faire pour arriver aux résultats de 32%. Nous avons fait un tableau similaire pour d'autres clients du site Lachenaie, donc, la Couronne Nord et la Ville de Laval.

Et dans les tableaux 4 et 5, nous avons montré qu'est-ce qui se passerait, et ça, c'est des hypothèses, dans un détournement de 35% et pour un détournement de 50% de la masse des déchets. Comme disait quelqu'un ici tout à l'heure, évidemment, c'est optimiste.

Mais enfin, au moins, on voit la situation qui pourrait résulter et quels seraient les besoins d'élimination, et quels seraient aussi les besoins d'activités pour que les 3R puissent faire - alors, rien que pour un exemple, si vous prenez le tableau 5, par exemple, vous voyez qu'il y a effort énorme dans le 3R qu'il faudrait faire pour arriver à 50% d'élimination. C'est un effort.

Il faudrait que les 3R passent de ce qui est actuellement globalement pour la zone Lachenaie, hein? La zone des clients potentiels de Lachenaie ont actuellement environ 200 000 tonnes sont détournées par moyenne de trois heures; il faudrait monter à 4 000 tonnes en l'an 2000. Donc, une multiplication en facteur de vente du détournement par l'entremise des 3R. Donc, au fond, il y a un travail considérable à faire et nous sommes actuellement évidemment t_ès loin de cela.

L'autre point que nous voulions toucher dans le contexte, c'est l'importation. Évidemment, il y a ce concept que les déchets produits dans un territoire devraient être éliminés dans le territoire. Bon. Alors là, on peut se poser la question: qu'est-ce que le territoire? Il y a toutes sortes de notions là-dessus, hein?

On ne voudrait pas entrer maintenant dans un débat fondamental, qu'est-ce qui est le territoire et qu'est-ce qui ne l'est pas. Mais on peut dire simplement qu'il n'y a aucune raison que les déchets produits sur le territoire de la CUM, de la Communauté urbaine s'en aillent en dehors de la Communauté urbaine, et n'aillent pas dans le site qui est là, qui les attend, qui les veut, qui les désire, hein, de Miron, hein?

Donc, au fond, cette notion du territoire, quelle que soit la manière dont on pourrait la débattre, elle s'applique ici d'une manière très parfaite, quoi! Pourquoi sortir de l'Île de Montréal, alors qu'à l'intérieur de l'île, il est très important qu'ils aillent chez Miron pour qu'on puisse fermer ce site et après, on verra? Donc, aussi longtemps que le site Miron existe, il faudrait que ces municipalités envoient leurs déchets là. D'autant plus qu'ils ont profité, certains qui sont partis, qui ont abandonné le site. Les traîtres, si je peux les appeler ainsi - il ne faut pas le marqué dans le

compte-rendu - ceux qui ont abandonné le site Miron en ont profité pendant très longtemps des tarifs ex-

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

cessivement favorables et ils ont laissé à la Ville

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

de Montréal tout le soin de fermeture, qui est un fardeau énorme pour la Ville de Montréal, alors que eux, ils ont mis tous ces déchets là; ils sont partis là où c'était un peu moins cher, puis voilà, on a terminé, hein?

Donc, il y a une espèce de notion de solidarité qui devrait être ici d'équité, qui devrait être mise en cause. Ces villes, ces municipalités qui pour quelques dollars par tonne pour abandonner le site Miron, ont laissé tous les fardeaux à la Ville de Montréal. Donc, au fond, il y a urgence qu'ils reviennent, qu'ils n'aillent pas à Lachenaie, qu'ils reviennent à Miron aussi longtemps que Miron peut les recevoir.

Alors, quelles sont les actions qui sont nécessaires? Et bien, nous voulons évidemment les audiences génériques. On a demandé des audiences génériques depuis des années et elles ne sont pas faites. Il faut mettre en place une gestion intégrée sur le territoire de la Communauté urbaine, mais aussi sur les territoires en dehors de la Communauté urbaine.

Mais en attendant qu'on mette ces choses en place, on devrait au moins réglementer en certaines mesures, si c'est faisable, l'enfouissement en matière putréfiée des déchets dangereux, quelle qu'en soit

la nature, pas seulement domestiques, mais aussi produits par les entreprises. Et aussi bannir les choses qui peuvent être facilement recyclables et qui sont actuellement - comme on l'a dit tout à l'heure, le papier, par exemple, les papeteries importent du papier des États-Unis parce qu'elles n'en ont pas assez ici, et puis ici, on ne le récolte pas, hein?

Donc, au fond, s'il y avait une certaine réglementation qui bannirait certaines matières recyclables - vous avez demandé tout à l'heure quel pourrait être le nom des déchets comme des déchets ressources, le papier est un exemple frappant d'un déchet ressource qui est détruit dans les sites d'enfouissement, alors qu'il peut servir et se vendre t_ès facilement. Mais au fond, dû à l'absence de réglementation, dû à l'absence de volonté publique, et bien, on les enfouit toujours.

Donc, en attendant une action plus vaste que nous avons demandée depuis longtemps, mais on pourrait au moins se pencher sur la réglementation dans ce domaine-là.

Bon. Le dernier point qui n'a rien à voir avec Lachenaie, c'est le soutien financier. En général, nous, on sait ça parce qu'on se présente - ce n'est pas la première qu'on est devant une Commission. On va à beaucoup de commissions, hein?

En général, il y a un promoteur qui est très puissant, peut-être pas toujours très puissant, mais c'est certainement le cas ici, hein? C'est une grosse multinationale qui est puissante, qui peut aligner une batterie d'experts et autres ressources. De l'autre côté, il y a des coupons communautaires, souvent des bénévoles, parce que toujours qu'il y a des bénévoles qui font ça entre-temps quand ils ont le temps, ils s'intéressent, et qui ont très peu de ressources financières.

Alors, il y a un déséquilibre. Il y a un déséquilibre des arguments, parce que quel que soit le militantisme de ces groupements, hein?, ceux qui ont puissance, qui peuvent acheter parce qu'ils peuvent louer les services d'experts et toutes sortes de personnes, il y a un déséquilibre devant le bureau d'audiences, et t_ès souvent, il se peut que les arguments du promoteur prennent le dessus, malgré que ce n'est pas dans l'intérêt de la population.

Alors, il y a une urgence, nous l'avons dit à plusieurs reprises, il y a une urgence d'équilibrer les parties en question. Mais ça, nous y reviendrons dans les conclusions. Alors, voilà donc au fond ce qu'est la mise en contexte.

Alors, maintenant, j'en arrive aux conclusions. Tout ceci, c'était pour préparer le terrain aux conclusions. Alors, dans nos conclusions, il faudrait d'abord voir quels sont les objectifs qu'on

voudrait atteindre.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

Bien, quel est l'objectif pour une exploitation, une

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

aventure expansion du site? Alors, nous disons que:

> «... *cette exploitation, une aventure expansion du site devrait être assujettie à un certain nombre d'objectifs.*
>
> *Le premier objectif serait d'aller vers ce détournement global des déchets de 50% en l'an 2000 en conformité avec les objectifs préconisés par le gouvernement.*
>
> *Comme deuxième objectif, se mettre en place des mesures pour diminuer et éventuellement faire cesser l'enfouissement sur le site Lachenaie des matières putrescibles et autrement dangereuses.*
>
> *Il y aurait un troisième objectif à atteindre, c'est de développer sur le site Lachenaie le traitement écologique des déchets ressources tel que promis par le promoteur, le triage, la récupération, le compostage.*
>
> *Il faudrait que ce site, que l'expansion du site soit compatible avec une planification intégrée des déchets pour l'ensemble de l'Île de Montréal qui sera éventuellement, espérons-le, un jour élaborée par les autorités compétentes ...*».

Il faut réaliser la fermeture rapide du site cet été. Il ne faut pas que l'expansion de Lachenaie empêche la fermeture rapide du site Miron. Donc, il ne faut pas permettre que les déchets produits sur le territoire de la CUM soient exportés.

Évidemment, si Lachenaie ne peut pas faire l'expansion, nous avons une assurance assez raisonnable que les déchets iront à Lachenaie. Si Lachenaie fait de l'expansion, il y a beaucoup de chances

que ceux qui y vont continuer à y aller.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP
M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Bon. Ensuite, il faudrait qu'il soit compatible avec une planification intégrée des déchets sur la Couronne Nord de Montréal qui sera, elle, éventuellement élaborée par les autorités compétentes. Il n'y en a pas actuellement, mais il faut espérer qu'un jour, ça va se faire.

Et finalement, être compatible avec les orientations qui seront élaborées éventuellement lors des audiences génériques.

Alors, donc, ça, c'est les objectifs. Mais pour atteindre ces objectifs, nous disons:

> «... *Il faudrait surseoir l'expansion de Lachenaie* ...».

Nous donnons un temps de 12 à 24 mois. -

> «... *et que Lachenaie pendant ce temps limite son enfouissement à un niveau plus bas* ...»,

comme il l'a fait il y a 3 ans d'ailleurs. Il y a 3 ans, il ne faisait que le 100 000 tonnes. Pourquoi devrait-il passer à 1 million? Donc, bien surtout, qu'il ne prenne pas les déchets de la Communauté urbaine de Montréal, pour permettre à Miron de se fermer.

Admettons que ce que nous proposons soit accepté par votre Commission, une hypothèse évidemment. Alors, en tout temps, Lachenaie peut mettre en oeuvre une gestion écologique. Ils peuvent implanter le centre de triage, en conformité avec la raison sociale. Ils s'appellent usine de triage. Il n'y a pas vraiment d'objection majeure pour qu'ils fassent une usine de triage. Ils s'appellent ainsi; donc, ils seraient conforme à leur raison sociale.

Ils peuvent coopérer avec les clients pour bannir dans une certaine mesure - nous ne sommes pas tout à fait naïfs - bannir dans une certaine mesure leurs matières putrescibles, les déchets dangereux et les recyclables. Autrement dit, pendant ce laps de temps de 12 à 24 mois, par des actions concrètes sur le terrain, BFI sera con-forme avec son souci de gestion écologique tant de fois exprimé dans divers documents. Encore, il y a une double conformité, d'abord, avec la raison sociale, ensuite, avec le souci qu'ils expriment dans leur mémoire et puis partout ailleurs.

Ensuite, nous disons qu'il y a une urgence et je pense peut-être que ce serait possible que dans votre rapport, vous mentionnez cette urgence d'une planification intégrée des déchets sur le territoire de la CUM, mais aussi sur le territoire de la grande région de Montréal.

Bon. Qu'est-ce qu'on fait dans 12 mois ou dans 24 mois? Bien, on va réanalyser les expansions de

Lachenaie. Si on a beaucoup de chances, tout se passe bien, on verra. À ce moment-là, on verra d'abord si BFI a vraiment entrepris tout ce qu'il faut pour créer sur son territoire le compostage, le triage, s'il a réussi à mobiliser sa clientèle pour qu'il n'y ait pas cette matière putrescible et déchets dangereux qui sont actuellement pratiquement à 100% enfouis chez eux.

Et on verra, on analysera de nouveau s'il faut donner l'autorisation d'expansion. Donc, nous ne sommes pas à 100% contre l'expansion, hein? Nous disons simplement qu'elle est prématurée actuellement, qu'il faut attendre la mise en place de tout ce qu'on devrait faire, et on verra par la suite ce qu'il faut faire.

Finalement, et ça n'a rien à voir avec Lachenaie, nous suggérons que dans votre rapport, vous mentionnez qu'il faut au groupe environnemental et au groupe communautaire un certain soutien financier, qu'ils n'ont pas le soutien financier pour se présenter devant vous. Ça prend beaucoup de temps et beaucoup d'effort pour faire des soumissions. Ce sont des bénévoles. Ils devraient avoir un certain soutien financier de la part des autorités pour leur permettre de se présenter devant vous avec des arguments d'experts.

Alors, voilà, j'ai conclu ma présentation. Je vous remercie de votre patience.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous remercions pour votre mémoire. Bien entendu, la Commission a quelques questions à vous poser. Alors, madame Kantardjieff?

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Monsieur Welt, lorsqu'on a eu la présentation du projet d'agrandissement du site de Lachenaie, il n'y avait pas beaucoup de notions sur la meilleure façon d'évaluer les impacts environnementaux sur les milieux récepteurs.

Est-ce que d'après vous, ce serait pensable de penser à une évaluation du type ce qu'on appelait en anglais «environmental effect monitoring» de faire des évaluations des impacts de déversement, par exemple, de liquides dans les milieux récepteurs maintenant, et après quelques années, lorsqu'on aura enlevé les déchets putrescibles, les déchets dangereux?

M. THOMAS WELT

Nous ne sommes pas - notre mémoire n'est pas un mémoire technique. Nous n'avons pas eu le temps ni l'expertise pour se pencher sur les questions pointues de déversement. Notre mémoire est plutôt général. Il est sur la planification en fait de toute la thématique des déchets.

Mais nous disons que la meilleure assurance contre

le lixiviat, contre les gaz, contre toutes les nuisances qui peuvent être enfouis, c'est de ne pas les enfouir. C'est ça notre objet. D'ailleurs qu'il se peut évidemment qu'on peut accumuler actuellement, mais que nous pensons qu'au fond, il faudrait tendre de ne pas enfouir tout ça, et c'est possible, c'est faisable, hein? Et malheureusement, actuellement, ce n'est pas fait; c'est fait à 1% ou 2%, donc, pratiquement nul, hein?

Donc, au fond, c'est ça notre mémoire. Nous ne pouvons pas donner une réponse précise technique. Nous n'avons pas l'expertise. Nous n'avons pas les moyens d'engager d'experts.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Je voulais aussi vous demander: malgré le fait que beaucoup de gens acceptent le principe, adore le principe, ils sont pour les mots développement durable, «sustainable development», pourquoi, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour changer cette attitude, ou quel type d'éducation qu'on doit donner pour que les gens arrêtent d'associer les mots «sustainable development», développement durable et «business as usual», faire les choses comme on les a toujours faites?

M. THOMAS WELT
J'ai écouté votre question, mais je crois que vous avez adressé une question similaire au prédécesseur qui a passé devant le micro.

Au fond, votre question est: pourquoi il y a si peu de recyclage, si peu d'activités dans ce domaine?

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Moi, je dirais d'abord, il faut d'abord, quelle que soit la population qui le veut ou non, il n'y a aucune raison de ne pas avoir une planification de gestion intégrée. Donc, ça, c'est aux autorités publiques de le faire. Ce n'est pas la population qui va le faire. Il y a eu plusieurs essais de le faire, on est jamais arrivés. Je pense que ça serait le premier pas d'avoir un plan, hein?

Il y a un deuxième pas qui aussi est sur l'épaule des élus. Je vous prends le cas de Montréal. Bien, il y a seulement 30% des portes du territoire où il y a une possibilité de recyclage, où il a des bacs disponibles.

Donc, au fond, sur le territoire de la Communauté urbaine, elle n'est pas desservie par le recyclage. Donc, il y a seulement certaines municipalités et seulement dans certains de leurs territoires qu'ils ont installé ça.

Donc, je dis que, au fond, si les autorités, tel que le Maire Bourque l'a promis, je crois, dans sa plate-forme électorale, si au moins comme premier pas, on donne aux gens la possibilité de la collecte sélective, parce que s'il n'y a pas de collecte sélective, la population ne peut pas participer, hein? Il faut déjà qu'il y ait un bac bleu qui

viendra chercher ça, parce qu'ils ne vont pas aller eux-mêmes au centre de triage. Ce n'est pas raisonnable de demander ça. Donc, il y a le deuxième aspect.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP
M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Donc, d'abord, il y a un plan qui devrait être fait de gestion intégrée. Ensuite, il faudrait étendre le sélectif aussi large que possible sur le territoire. Et on pourrait, il n'y a pas de raison à s'y opposer de faire aussi ce qu'on appelle la collecte sèche, humide, qui est en plus le recyclage des matières au sec, on fasse la collecte de la matière putrescible. Nous l'avons proposé à plusieurs reprises, il paraît qu'il y a des difficultés.

Donc, au fond, il y a d'abord les autorités publiques qui devraient avoir conscience. Ils sont élus parce qu'ils sont des leaders. Il faudrait qu'ils fassent du leadership, hein?

Bon. Ensuite, il y a la population. Mais elle aussi, on peut évidemment la sensibiliser. Mais actuellement, je pense que d'abord, il faut que les élus prennent conscience.

On parle beaucoup aussi, et je voudrais quand même mentionner, du coût énorme. D'ailleurs, le coût des déchets dans une municipalité, c'est quelques pour cent de leur budget. Il faut bien se rendre compte, ce n'est pas une grande portion du budget. Je crois c'est 2% à 3% pour des municipalités. Donc, même si

ça coûte un peu plus pour une bonne cause, ils devraient le faire, parce qu'au fond, c'est une fraction infime de leur budget.

Alors, moi, je mets d'abord sur les municipalités, enfin, sur la CUM, sur les gouvernements en général, parce que, au fond, pourquoi on n'a pas fait d'audiences génériques? Depuis des années qu'on le promet, hein? Alors, c'est le gouvernement provincial.

Donc, au fond, il y a d'abord les leaders qui devraient être sensibilisés à cela. Il faut commencer par cela. On verra avec la population ensuite.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Merci.

M. THOMAS WELT
Je ne sais pas si j'ai répondu.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Oui, merci.

M. MICHEL GERMAIN, président
Tout à l'heure, vous avez parlé d'un point qui s'appelle la gestion de la capacité d'élimination. Vous avez fait référence au CTED de Montréal et de la situation sur l'Île de Montréal et sur la Couronne.
Et j'ai regardé également les tableaux, les calculs

de quantités que vous avez faits. Et j'examinais ça et j'en suis venu à une conclusion et je voulais vérifier si ça correspondait aussi à ce que vous pouviez penser.

C'est que si, par exemple, les municipalités de la RIGDIM et de l'Île de Laval n'étaient pas sorties du CTED, ça veut dire qu'aujourd'hui, Miron, selon vos données, serait, au moment qu'on se parle, en train de fermer, et ça voudrait dire, par exemple, que le site de Lachenaie constituerait la seule solution pour l'Île de Mont-réal au complet pour recevoir les déchets au moment où on se parle. Est-ce que je fais une bonne analyse des points que vous avez présentés ici?

M. THOMAS WELT

Bon. Je crois que la CUM, je ne connais pas exactement les chiffres. Les gens de Lachenaie, ils sont là, ils peuvent répondre à cela. Je ne crois pas que c'est plus que 2 millions de tonnes qui vont à Lachenaie depuis l'Île de Montréal. Donc ...

M. MICHEL GERMAIN, président

J'incluais Laval aussi là. C'est parce que je regardais un peu le tonnage ...

M. THOMAS WELT

Laval, oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

C'est ça. C'est parce que je regardais le tonnage

selon votre tableau. Bon, on avait BFI Lachenaie, 800 000 tonnes. Disons, avant le détournement qui avait lieu au CTED, on avait à peu près 100 000 tonnes qu'il y avait ici.

M. THOMAS WELT

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

Donc, comme si on avait eu 700 000 tonnes, donc, Laval ...

M. THOMAS WELT

Il faut transférer, oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

... qui ont été transférées. Si ces tonnages-là étaient demeurés à Miron, selon vos chiffres, on a à peu près 3 millions de tonnes de capacité résiduelle au moment qu'on se parle. Disons qu'en tenant compte de ce qui va encore à l'heure actuelle, on serait près de la fermeture de Miron. Ça veut dire qu'à mes yeux, ça n'aurait laissé, par exemple, que uniquement le site de Lachenaie comme alternative, et pour la Couronne Nord et pour l'Île de Laval, par exemple ...

M. THOMAS WELT

Non.

M. MICHEL GERMAIN, président

... et pour toute l'Île de Montréal.

M. THOMAS WELT

Il y a d'autres sites dans la Couronne Nord. Il y a la liste des sites. Donc, Lachenaie n'est pas le seul qui peut le faire.

M. MICHEL GERMAIN, président

C'est ça. Les autres sites sont plus éloignés. Cet après-midi, on a ...

M. THOMAS WELT

Pas tous. Il y en a certains qui sont assez proches.

M. MICHEL GERMAIN, président

Le site comme RS est situé plus loin dans la région ...

M. THOMAS WELT

Oui, mais il y en a d'autres.

M. MICHEL GERMAIN, président

... et les autres dans la région immédiate de Montréal, c'est-à-dire, donc, ça pourrait aussi entraîner donc une exportation plus loin à ce moment-là des déchets vers des sites plus éloignés, si Miron fermait très rapidement.

Parce que c'est ça que j'essaie aussi de voir, c'est la conséquence de fermer Miron plus tôt, qu'est-ce que ça veut dire? Si on ferme très tôt, qu'est-ce que ça veut dire dans le portrait de la gestion des

déchets de la région de Montréal?

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. THOMAS WELT

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Bien, écoutez: votre question a une grande part de vérité, j'avoue, mais d'est dû, au fond, en cette absence de planification. Parce qu'au fond, admettons que - il faut voir, il n'y a pas actuellement une planification, c'est ça le problème fondamental, hein?

Parce que même si vous donnez l'autorisation à Lachenaie de 4 millions de tonnes, qu'est-ce qu'on fait après, hein? Donc, le problème va se poser de nouveau avec la même acuité.

Il y a l'absence depuis des années - et d'ailleurs, on le dit dans notre mémo. Il y a 3 ans, on avait le bureau de consultation de Montréal qui s'est penché pendant des mois et qui a fait un gros rapport, hein?, il y a 3 ans. Ensuite, il y a 2 ans, il y avait les audiences sous la régie, où il y avait aussi des énormes rapports qui ont été produits.

Il y a tant de monde qui est passé. Il y a 1 an, on a eu le rapport Roquet qui a voulu aussi créer. Donc, il y a 3 mois, on a le Câble de collaboration qui produit un rapport. Le nombre de rapports produits est assez gros, mais l'action, il n'y en a aucune. Actuellement, on est sans plan.

Je pense que c'est ça qu'il faudrait quand même

insister. C'est l'élément fondamental, hein?, de toute cette gestion, qu'il n'y a pas un plan intégré. Et on agit une audience après une autre audience, hein?, sans qu'au fond, on avance. Il faudra toujours se prononcer.

Il faut maintenant se prononcer sur Lachenaie. Or, on ne voit pas où on va après Lachenaie. Même si vous donnez cette autorisation, on n'a pas un plan global. On ne sait pas où on va après. Est-ce que vous voyez d'autres sites d'enfouissement? Qu'est-ce qu'on va faire? On va faire des incinérateurs? On va exporter? On va exporter aux États-Unis? Moi, je ne sais pas.

Je vous dis que c'est le premier point fondamental. C'est l'absence d'un plan global. Évidemment, ce n'est pas votre faute ça. Vous, évidemment, vous analysez un seul site. Mais nous l'avons dit tout le temps: il faut des audiences génériques; il faut des plans intégrés pour sortir de cette situation-là.

Je ne lance pas la pierre sur BFI non plus. Ce n'est pas eux. Eux, disons qu'ils sont là pour faire des affaires. C'est normal, c'est une société privée qui veut faire des affaires.
Mais c'est le plan global qui manque et ça, c'est les élus qui peuvent le faire seulement. Je ne vois pas qui d'autre qui peut se substituer à eux. Mais votre remarque est très pertinente, c'est vrai.

M. MICHEL GERMAIN, président

Donc, vous concluez que l'absence de planification ou le manque de planification peut être dangereux ou même catastrophique à moyen terme...

M. THOMAS WELT

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

... si tous les sites viennent à fermer ...

M. THOMAS WELT

Mais il faudra ouvrir d'autres sites.

M. MICHEL GERMAIN, président

... sans qu'il y ait de solution, c'est ça?

M. THOMAS WELT

Il faudra ouvrir d'autres sites. Puis alors, les 3R, on peut oublier, parce qu'ils vont toujours êtres les parents pauvres de l'affaire, hein? Il faut faire un effort pour être écologique. Ça demande une effort. Je ne crois pas que l'effort est très grand d'ailleurs.

Parce qu'on a au niveau de 2%, 3% du coût global, les déchets dans une grande mesure deviennent des ressources. On voit sur le papier: le papier n'est plus un déchet dans le sens, vrai? Ça devient une ressource, mais on ne la ramasse pas cette ressource, parce que le recyclage est encore à ses débuts.

M. MICHEL GERMAIN, président

Le rapport de la table de concertation, d'ailleurs, nous en avons obtenu une copie il y a quelques jours. Ce rapport-là, par exemple, jusqu'à maintenant, est-ce qu'il y a des élus municipaux quelque part sur l'Île de Montréal qui ont officiellement souscrit ...

M. THOMAS WELT

Non. Il y avait - dans la table de collaboration, ils l'appellent table de collaboration, il y avait trois élus de la Ville de Montréal qui étaient sur la table et trois élus des municipalités de la Régie. Bon. Ils étaient là, ils ont participé aux travaux. Mais ce rapport, comme on le dit dans notre mémo, n'a pas été approuvé par les autorités publiques. C'est un rapport, hein?

M. MICHEL GERMAIN, président

Donc, aucune municipalité ne l'a endossé jusqu'à maintenant formellement?

M. THOMAS WELT

Non. Mais ils avaient des élus sur la table.

M. MICHEL GERMAIN, président

Il y avait des élus.

M. THOMAS WELT

Donc, au fond, on peut penser que peut-être, ça pourrait les inciter, mais pour l'instant, ils n'ont

pas ...

M. MICHEL GERMAIN, président

Il n'y a pas eu de réaction encore?

M. THOMAS WELT

Non.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Madame Pagé?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Spécifiquement à UTL, je vais tenter de résumer ce que la Commission a pu comprendre de votre mémoire et vous compléterez et vous me corrigerez.

L'acceptabilité sociale de BFI, elle est dans le temps. Elle va devenir dans le temps nécessaire, que ce soit après la fermeture de Miron ou à un autre moment donné, à un moment donné X.

L'acceptabilité sociale de l'agrandissement d'UTL, elle passe premièrement avec une gestion des déchets sur l'Île de Montréal. UTL devra s'impliquer dans les programmes des 3RVE. Il devra y avoir un tri à l'entrée du site pour éliminer là, l'élimination des déchets putrescibles et des déchets domestiques dangereux.

Donc, l'agrandissement d'UTL, selon ce que la Commission a pu comprendre, passe par ces éléments-

là. Est-ce que ça reflète bien votre position?

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. THOMAS WELT

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

C'est qu'on dit dans le mémoire que UTL ou BFI enfin devrait immédiatement s'engager dans la partie écologique des traitements des déchets. Autrement dit, faire son centre de tri, agir en coopération avec leurs clients potentiels ou clients qu'ils ont déjà pour implanter la collecte sélective des choses qu'on peut - parce qu'il faut qu'ils aient une coopération.

Ils ne peuvent pas faire ça tout seul, hein? Il faut qu'ils incitent. Il faut qu'ils participent à cela, hein? On verra comment ils succèdent, quel est leur succès d'ici 1 an. On va analyser de nouveau leur situation.

Je pense que si on donne tout de suite la permission d'enfouir 1 million de tonnes, on va enfouir. Parce que c'est comme ça que se passait depuis 10 ans, ils ont toujours enfoui. Ils n'ont jamais trié, ils n'ont jamais composté, hein? La probabilité que ça continue sur ce même chemin est très grande.

Il faut juger les choses par leurs actions. C'est le meilleur jugement qu'on peut faire, hein? Jusqu'à présent, ils n'ont pas trié, ils n'ont pas composté. Ils n'ont pas vraiment agi avec les autorités municipales environnantes pour promouvoir la collecte sélective, pour promouvoir. Ils peuvent me contredire, ils sont là. Mais dans les chiffres,

on voit bien. Le rapport Serrener que eux mêmes ont présenté, parle de 2½% de détournement.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP
M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Donc, je pense qu'ils peuvent t_ès bien actuellement se mettre en route pour participer, puis montrer leur vrai désir d'un traitement écologique. Voilà! La réponse, je ne sais pas si elle vous satisfait.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Oui.

M. THOMAS WELT
Et je pense, n'importe quelle réponse ne peut pas satisfaire, parce que c'est une situation difficile actuelle. Le monde du plan, hein?, le monde d'une vision intégrée à long terme fait que, quelles que soient les solutions, elles sont de nouvelles solutions.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
UTL a pris des engagements à l'effet de faire un centre de tri, de faire un centre de compostage. Selon vous, quels seraient les objectifs qui devraient leur être énoncés pour qu'on soit en mesure de valider la pertinence de ces programmes?

Mr. DON WEDGE
I think we could go in a mixture of ways. First of all, we could say Lachenaie has to undertake these steps itself, or we could better say that the province should require municipalities to begin this process. We can't do it overnight. We'll take 4

years in Montreal. The Montreal Mayor Bourque is proposing 4 years. It seems that everyone should have an equal playing field perhaps.

The province should require the municipalities to take these steps and then, it would fall in place for all land fills, including this one.

Or it could just stay as a special requirement for Lachenaie as a leader, as a part of a very rich company, of the owners of a precious site where there is probably high geological content, but also, a very valuable site in terms of agri-cultural and ecological immunities. To trade off-use of that even for another 2 years, while these other things fall into place, is a heavy responsibility.

M. THOMAS WELT
Est-ce que vous avez tout saisi, ou bien je vais...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Oui, oui, oui, il n'y a pas de problème.

M. THOMAS WELT
Je n'ai pas besoin de vous traduire?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Non. Mais je ne le sais pas, peut-être que pour le bénéfice de la salle, par exemple, vous pouvez le faire.

M. THOMAS WELT

Oui.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Ce serait gentil.

M. THOMAS WELT

Bon. En réponse à votre question, je pense que votre question était: quels paramètres on peut imposer, on devrait imposer à Lachenaie ou à BFI pour valider sa vocation de gestion écologique, c'est ça qu'est la question?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Oui. Ça peut être interprété ainsi, oui.

M. THOMAS WELT

Bon. Alors, la réponse de monsieur Wedge avait deux choses. Il dit d'abord que ce serait aux autorités provinciales, enfin au gouvernement du Québec de forcer les municipalités à entreprendre des actions concrètes dans ce domaine. Ça serait une des avenues.

Il y a une deuxième avenue et ça va en réponse à votre question spécifique. On pourrait demander à Lachenaie - d'abord, des paramètres qu'on pourrait définir, on ne peut pas les définir maintenant, mais on peut les définir, peut-être dans votre rapport.

On peut faire une lettre enfin.

On peut mettre sur UTL - Lachenaie pourrait agir comme chef de file, puisqu'ils sont propriétaires

d'un site très précieux. Ils l'ont dit d'ailleurs eux-mêmes. C'est un site qui a beaucoup de capacité d'enfouissement, quoi! C'est un très bon site.

C'est un site précieux en tout point de vue d'ailleurs, hein?

Le fait qu'ils le possèdent, que la collectivité leur a vendu ce site, ça donne des obligations. Et ils pourront en même temps être les leaders dans ce domaine.

C'est une grosse société, qui a beaucoup d'expérience. Ça serait très valable s'ils pouvaient le faire et si on pouvaient se mettre d'accord peut-être sur les paramètres sur lesquelles on est mutuellement d'accord. Enfin, «mutuellement», je ne sais pas avec qui d'ailleurs, mais enfin, pour en être entre la Commission, Lachenaie, ou des choses comme ça.

Enfin, c'est une réponse peut-être pas très spécifique qu'on vous a donnée, mais enfin, on a tâché de répondre.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Vous avez fait l'invitation tantôt que si vous aviez des - que vous puissiez peut-être nous donner des indicateurs de paramètres dans un temps ultérieur, est-ce que j'ai bien compris, ou...

M. THOMAS WELT

Je vais demander à mon expert, je m'excuse ...

Bon. Non, mais c'est difficile à dire. Mais enfin, il y a une suggestion. Il y a le Maire Bourque, le nouveau maire qui est un environnementaliste, lui, il prétend que dans 4 ans, il peut réaliser les bannissements des putrescibles, la matière dangereuse. Évidemment, si Lachenaie peut s'engager à cela, ça serait évidemment idéal. Mais enfin, ce que je pourrais quand même vous suggérer, peut-être que nous pouvons prendre ici dans notre organisation en délibéré votre proposition. C'est une proposition qui est très valable, qui est très bonne. Puis nous, je ne voudrais pas donner une réponse qui ne serait pas la bonne, parce que c'est comme très délicat. Il faut penser à cela, qu'est-ce qui est faisable, et qu'est-ce qui est utopique. Il faut être réaliste aussi, hein?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Merci, monsieur.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Et j'aurais une dernière question: donc, si je réalise bien, on se retrouve aujourd'hui tous les acteurs dans un autobus, et tout ce qui manque, c'est le chauffeur qui va prendre le volant et emmener tous les participants en la bonne direction.

Est-ce que, à la lumière de ceci et de cette audition générique qui s'en vient, on peut penser à une autorisation, où dans le décret, le gouvernement pourrait émettre plusieurs recommandations, qui vont inclure des recommandations du genre que vous

mentionniez tout à l'heure?

M. THOMAS WELT

Oui. Je pense, c'est exactement clairement ce qu'on vient de dire. Oui, c'est sûr, si c'est faisable, qu'on peut ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Parce qu'une autorisation, c'est par un décret. On peut inclure certains items qui sont conditionnels, éventuellement ajustables, et suite aux conclusions de cette générique, est-ce que c'est pensable d'envisager une telle solution?

M. THOMAS WELT

Premièrement, je ne connais pas l'aspect juridique. Je ne peux pas répondre à cela.

Je dirais que de notre point de vue, ça serait souhaitable. Mais est-ce que c'est faisable juridiquement ou autrement? Ça, moi, personnellement, je ne connais pas vraiment la réponse.

Mais du point de vue désirabilité, oui, je suis sûr. Du point de vue d'emmener un peu de vie dans cette gestion écologique, oui, absolument, ce serait une bonne chose.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Merci.

M. THOMAS WELT

Est-ce que votre questionnement est terminé, ou bien, est-ce qu'il y en a d'autres?

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

M. MICHEL GERMAIN, président

C'est ça. Nous avions terminé les questions. Le dernier point que je voulais souligner, c'était votre point que vous avez mentionné à deux reprises sur le soutien financier aux organismes. Je voulais souligner que c'est non seulement régulier que les Commissions en parlent, mais c'est également aussi, disons, une des démarches faites par l'organisation elle-même, le BAPE, pour essayer de sensibiliser les autorités à accorder des financements aux groupes.

Donc, soyez assuré que c'est une préoccupation constante sur le financement, non seulement des Commissions, mais de l'organisation elle-même que les groupes puissent avoir des outils financiers pour pouvoir participer notamment aux audiences publiques et avoir de meilleurs moyens pour analyser les projets.

Alors, c'était ça que je voulais aussi souligner, que c'est un élément qu'on retient régulièrement.

M. THOMAS WELT

Merci. Est-ce que vous permettez, monsieur le président?

M. MICHEL GERMAIN, président

Oui.

M. THOMAS WELT

Monsieur Wedge voudrait compléter. Il a quelques points à vous présenter. Est-ce que vous permettez qu'il le fasse?

M. MICHEL GERMAIN, président

Oui. Vous pouvez y allez.

Mr. DON WEDGE

Just three, four footnotes, if I may? On the table, from «la table de collaboration» CUM, as we point out in the «Mémoire», that table was suggested to, these statistics were suggested to the members of the «table de collaboration», O.K.? They were not necessarily approved by the «table de collaboration», O.K.? We didn't have time to examine those before the report was necessary.

I also want to emphasize the possibilities for the development of the 3Rs and the fast development that is now taking place, Mr. Welt mentioned. But some information I had this week, from the packaging protocol exercise this week, certain plastics are now realizing a $1,000.00 a ton in the recycling chain in Canada, many of them coming to Montreal to be processed. Secondly, we all know about the paper situation, with the shortage of all sorts of paper and card.

Can I underline what has happened with recycling costs, the full in recycling costs here? I think

when the suburban mayors began their recycling exercise 4, 5 years ago, the first prices were $34.00 per door, per dwelling, in that order. When LaSalle renewed its contract in January this year, it renewed it at $16.00, less than half the cost.

Yesterday, LaSalle, on the island - yesterday, Laval told you that they expected $16.00 a ton. I think if I were a sitting engineer now, my next contract would even conceive asking to be paid for those commodities. We are moving in that direction.

And I put it on the table to you that we should not be unambitious in what we expect the industry to do. We've lacked leadership, particularly from the governments, successive ministers of the environment. We've lacked leadership. We've also lacked leadership municipally.

And in particular, this public hearing, this Commission, the BAPE, as I think all Commissions do, has brought out unexpected facts, in this case, just how bad Laval has been in meeting its obligations for 3Rs. In the process, of course, in transferring its garbage from Miron to this other site, has cost the citizens of the City of Montreal a great deal, 20 million in the first year, 20 million dollars, more subsequently.

It is not unreasonable to think that the people who helped create the mess of Miron should help to clear

it up. And I hope you'll bear that in mind in your considerations.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP

M. Don Wedge et M. Thomas Welt

And finally, in the requirements for a BAPE of this type, there is a requirement for alternatives to be put forward by the promoter, and that was not done. We've tried to supply some. Other people have tried to supply alternative suggestions of ways to go that don't stop it completely.

But find another way within the concept of an ecological 3Rs policy. That is the primary agent.

Est-ce qu'il est nécessaire pour monsieur Welt de traduire?

M. MICHEL GERMAIN, président

Ça va bien pour nous, à moins que vous sentiez le besoin de faire une synthèse, monsieur Welt, si vous voulez?

M. THOMAS WELT

Bon. Je ne sais pas si j'ai tout saisi, mais enfin, ce que j'ai saisi, je vais le traduire.

Bon. La première chose que monsieur Wedge a dite, que le tableau 6 du rapport de la table de collaboration n'a pas été approuvé par les participants pour l'instant. Donc, il n'y a personne encore qui l'a approuvé. C'est un rapport qui a été émis, mais il n'a pas été approuvé. Donc, ça serait un premier point, qu'on sache que ce n'est pas un rapport

officiel, que c'est un rapport.

GROUPE ÉCOLOGIQUE STOP
M. Don Wedge et M. Thomas Welt

Et ensuite, il a parlé de l'augmentation des prix très forts et c'est un cas que les plastiques, certains plastiques, on peut avoir maintenant jusqu'à 1 000,00$ la tonne. Donc, au fond, il y a les prix, quoi, que les déchets ressources augmentent beaucoup. Et nous savons tous que, au fond, sur le papier, il y a un gros manque de papier qu'il faut importer de l'étranger. Donc, au fond, tout ça pour montrer que, au fond, cette ressource prend de plus en plus de valeur sur le marché.

Il a aussi que le recyclage a beaucoup diminué, qu'au début, ça coûtait 30,00$ par porte; c'est tombé à 16,00$ dans certaines municipalités. Mais il a eu des informations de Laval où c'est 16,00$ la tonne. Et il pense que dans le futur, non seulement il ne faudra rien payer, mais il faudra se faire payer pour recycler.

Donc, au fond, il ne faut pas avoir peur de soutenir les 3R et de vraiment montrer du leadership dans ce domaine, que les choses ne sont pas - que même sur le plan économique, oublions le côté irréaliste, il y a au fond de l'espoir.

Et ensuite, il a aussi dit que, au fond, il y avait le fait que ces municipalités ont abandonné Miron a causé un énorme tort à la Ville de Montréal. Je l'avais déjà mentionné, mais il a mentionné ici des

chiffres très importants. Ça a déjà coûté à la Ville de Montréal 20 millions de dollars, parce que le site Miron est très difficile à entretenir. Il y a tant de difficultés, tant de coûts, et puis la Ville de Montréal, c'est elle qui les paie.

Donc, au fond, le fait que les municipalités l'ont abandonné a augmenté considérablement le coût de l'exploitation du site Miron, dont la Ville de Montréal doit subir le fardeau.

Et le dernier point qu'il a mentionné, c'est que, dans tout projet, le promoteur doit montrer des alternatives. Or, dans ce cas particulier, il ne semble pas qu'il ait vraiment mis à l'avant une alternative à cet agrandissement, et qui, au fond, certaines personnes ont pris des alternatives qui n'ont pas été prises en considération.

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire. Bien entendu, nous allons tenir compte de celui-ci lors de l'analyse que nous allons faire du projet. Alors, nous vous remercions.

M. THOMAS WELT
Nous vous remercions pour nous avoir écoutés si patiemment.

M. MICHEL GERMAIN, président
Merci.

M. DON WEDGE

Thank you!

M. MICHEL GERMAIN, président

Bienvenu!

Nous allons faire une pause de 10 minutes et nous allons reprendre avec monsieur Philippe Viens.

(SUSPENSION)

* * *

(Reprise de la séance)

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, monsieur Viens, nous vous donnons la parole.

PRÉSENTATION D'UN CITOYEN DE TERREBONNE

Me PHILIPPE VIENS

Je vais commencer. Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires.

(Me VIENS FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

Me PHILIPPE VIENS

Je déborde un peu mon texte, parce que c'est un peu naïf, mais c'est des commentaires que je recueille en parlant avec des concitoyens, des gens que je connais dans mon quartier, ces choses-là.

(Me VIENS POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous remercions pour votre mémoire.

Me PHILIPPE VIENS

Merci!

M. MICHEL GERMAIN, président

Tout d'abord, lorsque vous parlez de la gestion du site, la gestion de crise, et vous faites allusion aux besoins des citoyens de pouvoir consulter et d'amender, par exemple, ici un plan de gestion de crise, par exemple, la création ou la formation d'un comité de vigilance relativement au site d'enfouissement sanitaire, pourrait-il constituer à ce moment-là une solution pour permettre aux citoyens

d'avoir accès, et à pouvoir discuter de ce plan de gestion de crise?

Me Philippe Viens

Me PHILIPPE VIENS

Un comité de vigilance, c'est des citoyens?

M. MICHEL GERMAIN, président

Oui, formé de citoyens.

Me PHILIPPE VIENS

Moi, c'est sûr, je vois toujours la place des citoyens dans les enjeux sociaux. C'est évident, mais il faut faire attention aussi aux pouvoirs qu'ils ont. J'ai bien plus l'impression que les choix qui doivent être faits, pour une entreprise, c'est de respecter sa mission; pour un gouvernement, c'est de surveiller les entreprises avec qui il a des contrats.

Les citoyens peuvent avoir des idées; ils peuvent faire un front commun. Mais j'ai de la difficulté à voir en quoi ça peut changer beaucoup de choses surtout dans une région déterminée. Ce n'est pas - les débats ne se font pas à l'échelle nationale en ce moment; ils se font par petites régions. Il y a un problème de logistique là de rassembler les gens, puis d'avoir une force de frappe.

Moi, j'ai plutôt tendance à penser que ça prend une législation beaucoup plus serrée que ça entre le gouvernement et tous ses fournisseurs.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Pour la question du site lui-même, vous avez mentionné, ou peut-être tenté d'en faire une gestion régionale en fonction des besoins, mais plus particulièrement, sans nécessairement, vous avez bien mentionné que vous n'aviez pas fait d'analyse exhaustive dûment technique, mais est-ce qu'il y a des conditions particulières que vous entrevoyez pour l'exploitation du site, que vous seriez intéressé à nous mentionner?

Me Philippe Viens

Me PHILIPPE VIENS

Mais ce qui me frappe, c'est que, comme perception, j'ai pas l'impression qu'il s'agit d'une gestion à proprement dit. Puis encore là, je peux me tromper, mais quand, pour moi, on parle de gestion, on exclut improvisation. Et puis, j'ai l'impression qu'en ce moment, c'est de l'improvisation qu'on fait, puisque le seul but qu'on connaît clairement, c'était de remplir ce site-là en disant, et on le fait en 4 ans. Il y a un problème de gestion là.

Donc, pour répondre à votre question, c'est qu'en attendant qu'on ait vraiment fait le tour d'une question comme ça, bien, je me dis: servons-nous-en pour nous, et puis que les autres se trouvent des solutions eux autres-mêmes.

Si on accommode tout le monde, je ne vois pas comment les autres municipalités qui font aucune sélection, aucun tri, qui connaissent pas le 3R vont se pencher là-dessus, si je leur dis: viens-t-en chez nous.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie. Madame Pagé?

Me Philippe Viens

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

«... *La gestion du site, une démarche non crédible* ...»,

vous dites:

«... *Je me pose des questions sur la santé des gens vivant en bordure de ce qu'on appelait un dépotoir* ...».

Pouvez-vous nous parler un peu de ces inquiétudes que vous avez relativement à la santé des gens qui vivent pas loin d'un lieu d'enfouissement sanitaire?

Me PHILIPPE VIENS

Bien, c'est parce que quand je vais travailler en ville, je passe par soit Papineau ou Christophe-Colomb, ça sent l'enfer. Et puis moi, rester là, même si l'odeur est pas si nocive que ça apparemment, je serais assez déprimé que je me ferais soigné pour d'autres choses. J'essaierais de vendre, j'essaierais de me sauver, je ferais n'importe quoi. C'est irrespirable à mon avis.

J'ai parlé à des gens qui demeurent là, ils ne le sentent plus. Mais je trouve ça encore plus grave, ils ont perdu l'odorat. Il va-t-il falloir perdre

la vue à un moment donné pour - tu sais? C'est ces questions-là, moi, que je me pose comme simple citoyen qui voit avec les yeux d'un citoyen. Je ne fais pas de gestion, je ne fais rien, moi, à part que de constater là.

Me Philippe Viens

Apparemment, ce n'est pas dangereux, selon les experts. Mais je pense que quand même, les incidents, ça a d'autres niveaux.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

La gestion du site «made in U.S.A.», vous dites:

> «... *et qu'ils fassent preuve d'objectivité dans leurs démarches* ...».

Ce serait quoi? Comment le UTL pourrait faire, pour faire preuve d'objectivité dans ses démarches, comment ça pourrait être fait ça, comment ça pourrait être réalisé concrètement? C'est quoi pour vous faire preuve d'objectivité?

Me PHILIPPE VIENS

Bien, moi, je pense que c'est premièrement de tenir compte de ces publiques externes. Je n'ai pas l'impression qu'ils sont à l'écoute des publiques externes. Je pense qu'ils vont trouver des gens qui sont les aider à justifier leur façon de fonctionner dans un but de profits. C'est une entreprise qui doit faire des profits.

Ça devient, c'est un peu difficile des fois de concilier les deux. Est-ce que je fais des profits, ou je pense à mes publiques externes? Puis un jour, il va falloir qu'ils se penchent là-dessus, parce qu'il va falloir que ça - ça va coûter des sous, mais il va falloir qu'ils le fassent quand même.

Me Philippe Viens

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Pensez-vous que les citoyens, eux, sont prêts à parler avec UTL?

Me PHILIPPE VIENS
Les citoyens, je pense qu'une fois qu'ils aient élu des maires, des ministres, des partis politiques qui les représentent, je pense que c'est de faire affaires avec ces gens-là plutôt. Ce n'est pas au public en tant que personnes à faire de la vigilance, puis aller se poster au bord d'un site de déchets pour voir qu'est-ce qui tombe dedans. Je trouve ça aberrant comme situation.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Mais au niveau de l'implication d'un citoyen, par exemple, dans sa localité, où une industrie est là, fait des activités, qu'est-ce que ça pourrait être le partenariat qui pourrait s'implanter, sachant là que les suivis des contrôles devront toujours être ...

Me PHILIPPE VIENS
Bien, écoutez: je vais pousser le raisonnement un

peu. Si mon voisin passe sa tondeuse à six heures et demie le matin un dimanche, si je lui demande d'arrêter, je veux pas qu'il m'explique: dans 15 ans, ça fera plus de bruit. Je veux que ça se passe maintenant. Je veux que l'entreprise qui est dans mon environnement soit un voisin. C'est ça que je veux, et non pas de me mettre devant un fait accompli: ah!, bien là, on est obligés, on n'est pris avec ça. Là, on a agrandi, mais qu'est-ce que vous voulez? Là, on a agrandi, on n'est pris avec ça.

Me Philippe Viens

Quand t'es toujours devant le fait accompli, c'est difficile de faire marche arrière.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Aussi, dans la gestion du site «ma vision», on peut vous lire:

> «... *Je ne sais plus quelle est la meilleure approche. Il s'agit de savoir si le contenu de mon sac vert devrait aller dans mon bac à récupération, ou si mon bac de récupération devrait aller dans le sac vert tout simple-ment* ...».

Pouvez-vous, pour la Commission, donner plus de détails sur votre idée qui est énoncée ici?

Me PHILIPPE VIENS

C'est évident que c'est une boutade, ce n'est pas un choix. Il faut toujours prôner les vertus. Je pense que le tri, la sélection, c'est ce qu'il y a de mieux. Sauf que quand on envoie deux philoso

phies contraires comme ça dans une même population, je me demande comment on peut faire de la concerta-

tion avec ces publics-là, avec nos concitoyens quand ils ont un choix aussi large que ça, et où la solution la plus facile est souvent envisagée.

Au lieu de prendre de l'eau chaude, puis gratter des étiquettes sur des pots de confiture, puis se couper les doigts sur une canne en fer blanc, je peux la jeter dans un sac vert, ça fait la même chose.

Laval le fait.

À la limite, si on refusait à Laval, ils n'iraient pas mettre ça au Centre de la nature leurs déchets. Ils trouveraient une solution.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Merci, monsieur Viens.

Me PHILIPPE VIENS

Merci.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Monsieur Viens, lorsque vous parlez que dans votre ville, il y a un programme de récupération de déchets, est-ce que vous êtes d'avis que UTL devra faire une exigence pour ses villes clientes qu'un tel programme soit implanté dans toutes les villes qui utilisent le site?

Me PHILIPPE VIENS

Mais ce serait que UTL ferait cette démarche-là de ...

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Me Philippe Viens

Oui.

Me PHILIPPE VIENS

... faire la promotion d'un programme comme ça?

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

D'exiger que ses villes clientes, pour qu'ils puissent enfouir la partie restante de déchets.

Me PHILIPPE VIENS

Bien, je pense ça fait partie de leur mission. Ça s'appelle - il y a pas de tri en quelque part dans le nom là? UTL, enfin, c'est parce que ça m'échappe, je suis un peu nerveux. Mais enfin, je pense ça répondrait à leur mission.

Ça serait aussi de prouver aux gens qu'ils ont pas seulement que leurs propres intérêts à coeur, mais aussi qu'ils font une vraie gestion et qu'ils s'en vont pas - c'est pas un «free for all».

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

O.K., merci. Et un petit peu plus loin, vous parlez de:

> «... *vulgariser le verbiage scientifique* ...».

C'est peut-être un petit peu légèrement en dehors du sujet ici. Qui sont les meilleures personnes qui seraient les plus crédibles auprès du public en

général? Est-ce le gouvernement? Est-ce les médias? Est-ce les scientifiques, les ingénieurs, les biologistes? C'est qui?

Me Philippe Viens

Me PHILIPPE VIENS
C'est sûr qu'il faut savoir à quel public encore on s'adresse.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Public en général.

Me PHILIPPE VIENS
Ah! Le public. Moi, en tout cas, je suis venu ici plusieurs journées. J'ai entendu le discours économique, scientifique, environnemental, médical, politique et entrepreneurial, et puis je suis sûr qu'il y a un dénominateur commun en quelque part.

Il y a qu'il y a pas de synergie et puis il y a pas de synergie à partir de tous les paliers de gouvernement, tous les intervenants qui sont là-dedans, puis c'est juste ça qui manque. Je suis sûr qu'il y a un dénominateur commun en quelque part, mais c'est la volonté de le faire.
Et puis, il va falloir que quelqu'un trouve un pendant du chemin le moins souvent fréquenté, mais pour les gestionnaires de déchets. C'est que c'est un chemin qui va demander de l'effort et de l'argent et de l'implication. Pas à chacun de vouloir prouver par des calculs mathématiques, j'ai jamais - moi, quand arrivés les chiffres de -10 aller à -8, bon,

le citoyen à un moment donné débarque là, lui. Après que le camion, il est passé, il s'en remet à la confiance, qu'est-ce qu'on fait de mes choses.

Me Philippe Viens

Moi, ce que je dis comme citoyen, c'est que j'ai des doutes dès que le panier est parti de chez nous. Je le sais pas ce qui se passe.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, je vous remercie de la présentation de votre mémoire. Bien entendu, nous allons en tenir compte lors de notre analyse.

Me PHILIPPE VIENS
Merci beaucoup.

M. MICHEL GERMAIN, président
Notre prochain intervenant est monsieur François Charbonneau. Par contre, on m'informe que le dernier intervenant, qui est monsieur John Burcombe, doit prendre son autobus à onze heures cinquante. Est-ce que monsieur Charbonneau a une objection à ce que monsieur Burcombe passe avant lui?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU
C'est correct.

M. MICHEL GERMAIN, président

Ça va? O.K. Alors, monsieur Burcombe, si vous voulez vous avancer?

PRÉSENTATION DU MOUVEMENT AU COURANT

M. JOHN BURCOMBE

Bonsoir!

M. MICHEL GERMAIN, président

Bonsoir, monsieur. Alors, on vous donne la parole.

M. JOHN BURCOMBE

Alors, je suis ici comme représentant du Mouvement au Courant qui s'occupe de l'utilisation rationnelle des ressources et essaie de promouvoir que le citoyen est parti du processus de décision dans les projets.

Je m'excuse que je n'ai pas fait un mémoire écrit. Je n'ai pas eu le temps cette semaine. Alors, c'est que j'ai voulu par contre commenter les réponses à certaines questions que j'ai posées par l'entremise de la Commission et qui sont plutôt répondues d'une certaine façon dans le document DA-39.

Mais premièrement, je vais simplement présenter ma position générale sur la gestion des déchets. C'est que nous croyons qu'il faut commencer à passer à l'action. On a tenté d'avoir des audiences génériques sur la gestion des déchets solides depuis plusieurs années, mais maintenant, on n'en a pas eu, même si c'est promis pour cette année, on est ici dans une audience sur un projet particulier sans avoir une politique définitive, même pas des idées

où on s'en va dans la gestion des déchets.

M. John Burcombe

Alors, c'est que pour moi, il y a certains constats, que je pense beaucoup de monde sont d'accord et je crois qu'on peut commencer à aller dans une direction plus écologique de gestion.

Alors, c'est à cet effet qu'on a écrit au ministre à la veille de ces audiences, indiquant que nous aimerions que lors de ces audiences, il peut-être révèle certaines démarches pour rendre obligatoire la collecte sélective de certains items, certains matériaux, entre autres, les déchets putrescibles, le papier et le carton, par exemple. Alors, ça se fait beaucoup ailleurs et je crois qu'il y a assez de consensus que ces matériaux-là ne devraient pas vraiment se trouver dans des sites d'enfouissement.

Et si on commence maintenant, peut-être c'est pas demain qu'on oblige tout le monde à faire la collecte sélective, mais si on a au moins établi un échéancier, tout le monde commence à comprendre que dans un certain temps, on ne peut plus envoyer des ressources aux sites d'enfouissement.

Alors, ça, c'est ce qu'on a déjà expliqué dans notre lettre au ministre et nous attendons toujours une réponse. On n'en a pas eu.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement de Lachenaie, c'est notre intérêt dans les projets énergétiques qui nous a emmenés à examiner les enjeux autour de la centrale électrique et son

approvisionnement en biogaz.

Nous croyons que le projet de centrale est partie intégrante du projet d'agrandissement et conséquemment, les questions relatives au biogaz ont dû être discutées lors de ces audiences. Alors, ça, c'est une position qui est apposée à celles prises par le promoteur et il fait mention de ça très spécifiquement dans sa réponse aux questions qu'on a posées sur le biogaz.

M. John Burcombe

Alors, ce n'est pas la première fois que ça arrive comme ça qu'il y a des projets connexes à un projet principal qui, pour nous, doivent être traités en même temps et qui ne le sont pas.

Alors, c'est seulement une continuation du statu quo qu'un promoteur peut faire ce type de «scindage», je ne sais pas si c'est le bon mot. Il peut diviser un projet en petits morceaux, qu'on regarde seulement une partie à la fois.

Alors, dans ce cas particulier, je crois que le promoteur aurait peut-être gagné plus de crédibilité pour son prétendu souci pour l'environnement s'il avait inclu volontairement son projet de centrale dans le projet d'agrandissement. Nous voyons donc d'un mauvais oeil son refus de répondre à certaines questions concernant le biogaz.

Et en fin de compte, pourquoi nous ne pouvons pas traiter de la même rigueur ces questions sur le biogaz que les questions sur le lixiviat? On a beaucoup parlé et examiné et analysé les questions

sur le lixiviat, mais le biogaz, étant donné que c'est partie d'un autre projet, on n'a pas puisé beaucoup dans les effets de ce biogaz, à mon avis.

M. John Burcombe

Alors, c'est que cette problématique des biogaz soulève un assez grand problème pour moi, étant donné qu'une fois une centrale est installée, c'est un peu comme l'incinérateur, il faut le nourrir. Et dans ce cas, il n'y a pas d'incitative de réduire les matières putrescibles dans les déchets, parce que c'est la présence de ces matières putrescibles qui produisent le biogaz pour faire fonctionner la centrale électrique pour donner plus de profits à UTL, BFI

Alors, là, il y a un problème pour moi et c'est parce qu'on n'a pas eu vraiment la possibilité de trop se pencher sur cette problématique. Et le fait que BFI essaie d'utiliser un peu le fait qu'ils ont un contrat avec Hydro-Québec pour approvisionner l'électricité pendant 25 ans en utilisant ce contrat un peu comme une menace, on n'est pas très contents de cette façon de faire.

Alors, c'est qu'on aurait aimé aussi que le Ministère de l'environnement ait répondu un peu sur les questions qui concernent le biogaz. Entre autres, pourquoi l'ancien site n'est pas visé par le système de captage, et avoir une idée de c'est quoi les volumes de biogaz qui échappent présentement de ce site? On n'a eu aucune réponse dans cette direc

tion.

M. John Burcombe

Si je peux passer, il y a un autre point. Une autre question que j'ai demandée concernant une référence à la possibilité de réexploitation de l'ancien site, c'est l'air qui se trouve tout au milieu du site actuel.

Et on constate dans la réponse que BFI fait des démarches toujours dans cette direction et si je comprends bien, c'est une démarche parallèle qu'ils font toujours que, si jamais on parle de leur projet d'expansion tel que présenté, ils vont essayer d'avoir la possibilité de rouvrir le vieux site et ajouter des déchets sur ce qui existe.

Alors, à moins que je me trompe, on n'a pas parlé de ça lors des audiences. Je me demande si on ne peut pas demander que le promoteur dépose des études et des demandes, toute l'information sur cette possibilité, afin que la Commission puisse le regarder et le considérer comme encore partie du projet.

On voit là une autre occasion, ou en effet, c'est une autre demande de certificat d'autorisation qui est traitée uniquement par le ministère sans aucune implication normale du public.

Bon. Alors, si vous me donnez quelques minutes, je vais peut-être simplement faire une petite parenthèse sur la disponibilité d'informations sur les

projets qui ne passent pas par les audiences publiques. C'est-à-dire, ça, c'est des projets qui sont

M. John Burcombe

examinés selon l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et c'est un examen et une évaluation ministérielle qui est faite, sans vraiment une implication du public.

Et c'était au même moment que la création du BAPE en 1978 qu'un article fut ajouté à la Loi sur la qualité de l'environnement, visant à informer le public sur, entre autres, les demandes d'autorisation de projets et l'émission des autorisations par moyen de certificat d'autorisation. C'était en effet l'article 118.5 qui oblige le ministère de tenir un registre sur ces demandes et ces certificats.

Cependant, il faut constater qu'après plus de 15 ans, ce voeu ne s'est pas réalisé. Le public, je crois qu'aujourd'hui est aussi mal informé qu'il y a 15 ans sur ce qui se passe en termes de projets présentés au ministère, l'évaluation du ministère de ces projets.

En fait, si une compagnie ne veut vraiment pas divulguer d'information, il y a toute une panoplie de possibilités en utilisant la Loi sur l'accès à l'information pour ne pas divulguer la moindre information sur son projet. Elle peut invoquer des articles pour produire des délais qui montent à plusieurs années, si nécessaire, si elle veut vrai

ment que l'information ne soit pas publiée.

M. John Burcombe
Alors, pour moi, ça, c'est qu'il y a des changements qui sont nécessaires dans la loi pour améliorer la loi contre ces possibilités. C'est facile maintenant de diffuser l'information par des babillards électroniques, par exemple. Il faut regarder la loi dans cette direction, la publication d'information au public.

Un autre point sur ces projets examinés selon l'article 22, c'est que le ministère n'oblige pas le promoteur à fournir des alternatives ou des options. C'est uniquement le projet tel que présenté par le promoteur qui est examiné, et si c'est conforme aux règlements ou avec les mesures de mitigation proposées par le promoteur et ça rencontre les règlements, le projet est approuvé.
Mais il n'y a aucune connaissance ou possibilité de connaître si ça, c'est le meilleur projet, si c'est le projet de moindre impact. Alors, là, c'est la valeur d'impliquer le public dans une audience comme nous avons ici pour faire ressortir les possibilités et les options auxquelles peut-être le promoteur n'a jamais pensé.

Alors, là, je crois que ça, c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président
Alors, merci, monsieur Burcombe. Alors, je regarde

les quelques notes que j'ai prises pendant votre présentation.

M. John Burcombe

M. JOHN BURCOMBE

Oui. Je m'excuse que je ne vous ai pas donné un préavis de ...

M. MICHEL GERMAIN, président

Habituellement, on a le mémoire.

M. JOHN BURCOMBE

... des sujets que j'allais traiter.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Vous nous avez parlé du captage des biogaz. Pour vous, le niveau de captage des biogaz dans un site comme UTL, ça devrait être quoi?

M. JOHN BURCOMBE

Pour le site de UTL, ce n'est peut-être pas aussi pire que Miron, parce que les habitations ne sont pas si près, et c'est plutôt, jusqu'à date, c'est les exigences de sécurité et de santé qui ont gouverné les règlements sur la quantité de biogaz dégagée, je crois.

Mais pour moi, il y a un autre élément qu'on a essayé de dégager, c'est que le méthane, qui est 50% du biogaz, a des effets nuisibles sur le chauffement climatique. Et le méthane est entre 20 et 50 fois, je crois, plus nuisible que le CO^2. Alors, ça, c'est une autre raison pour nous pour le capter et le

brûler pour le rendre moins nuisible en termes de gaz à effet de serre. Et en ce cas, je crois qu'il faut essayer de le capter le plus que possible.

M. John Burcombe

C'est vrai que dans ce cas, on a laissé de côté l'ancien site et ça, c'est pourquoi j'ai demandé quel pourcentage du dégagement total du site est représenté par cet ancien site.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président
L'ancien site, croyez-vous qu'il y a encore une production assez significative de biogaz, d'après votre expérience?

M. JOHN BURCOMBE
Oui. Il y avait eu des mesures de faites. C'est un des documents déposés indiquant qu'il y a toujours un assez grand dégagement de biogaz sur ce site. Si ça vaut la peine de le capter et convertir en électricité, ce n'est pas évident, on n'a pas de chiffres, on n'a rien pour vraiment juger ça, parce que ni BFI, ni le ministère ont voulu se pencher là-dessus.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire
Monsieur Burcombe, lorsque vous parliez des suggestions quant à la loi du ministère de l'environnement concernant les alternatives, vous parliez des

alternatives sur quoi? Sur le projet lui-même, les aspects techniques, ou quelque chose d'autre?

M. John Burcombe

M. JOHN BURCOMBE

J'ai peut-être simplement parlé d'ordre général. C'est quelque chose que j'ai appris seulement récemment que le ministère n'a pas de pouvoir ou obligation de questionner un projet qui lui est présenté selon l'article 22. Son travail, son obligation est seulement de regarder le projet comme tel: est-ce que ça respecte les règlements avec les mitigations proposées par le promoteur? Si oui, bon, vous avez votre certificat d'autorisation. Mais en même temps, c'est possible qu'il y a une autre façon de faire, une autre option ou variante du projet qui peut-être peut avoir un moindre effet sur l'environnement, mais cette possibilité est complètement écartée. Ce n'est jamais même regardé.

Alors, je ne sais pas comment c'est appliqué à ce projet-ci, mais je ne suis pas très heureux de la façon que le projet est divisé, et qu'on n'a pas la possibilité de regarder l'ensemble pour essayer de venir avec une variante ou une option qui est la moins dommageable pour l'environnement.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Concernant les putrescibles, vous êtes revenu à

quelques reprises sur ce sujet. À l'heure actuelle, on peut constater qu'on n'en retire à peu près pas de putrescibles. On retire essentiellement actuellement du gazon et des feuilles.

M. John Burcombe

Selon votre vision, quand est-ce croyez-vous que ça va se mettre vraiment en branle ça, l'interception des putrescibles au Québec?

M. JOHN BURCOMBE

Je ne sais pas si je comprends bien. Vous voulez dire comment sensibiliser la population que leurs déchets de cuisine sont aussi des putrescibles?

M. MICHEL GERMAIN, président

Ça peut être une façon de voir les choses. Actuellement, on voit que les putrescibles ne sont à peu près pas retirés des déchets ...

M. JOHN BURCOMBE

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président

... qu'on dit, à l'exception d'une certaine quantité reliée aux feuilles et au gazon. Croyez-vous que ça peut venir assez rapidement, par exemple, que ce soit les gens vont trier les putrescibles, et il peut y avoir d'autres solutions? Parce que ça semble être le coeur du problème pour notamment la formation du biogaz.

M. JOHN BURCOMBE

Alors, là, je crois qu'on a essayé depuis des années pour inciter les gens à prendre connaissance des problèmes des déchets, mais on n'a pas réussi beaucoup, je crois. Ça, c'est pourquoi j'ai indiqué au début que peut-être, il faut passer à des mesures coercitives.

M. John Burcombe

Et c'est certain que la collection sèche, humide se fait ailleurs et peut-être ça, c'est la seule façon vraiment de vraiment réduire les putrescibles dans les déchets en enfouir. Et il faut pencher sur l'implantation de cette façon de faire obligatoirement.

M. MICHEL GERMAIN, président

L'application de mesures coercitives, croyez-vous que ça doit s'appliquer au niveau des municipalités, ou au niveau des citoyens, ou au niveau des deux? Comment voyez-vous ça pour à ce moment-là être capable de faire progresser les choses au niveau notamment des putrescibles?

M. JOHN BURCOMBE

Ah! C'est plutôt au gouvernement provincial pour commencer d'établir un échéancier pour que finalement, il n'y aura pas de ces putrescibles et produits facilement recyclables qui se trouvent dans les sites d'enfouissement.

Si les gens sont face à un échéancier connu, peut-

être, je crois que ça va les forcer de faire quelque chose. En ce moment, tout est trop flou. On aura finalement éventuellement peut-être notre débat sur la gestion des déchets, mais je ne vois pas qu'en commençant maintenant avec quelque chose comme ça va nuire à un débat assez ouvert toujours.

M. John Burcombe

M. MICHEL GERMAIN, président

Concernant l'ancien site, vous avez fait aussi mention de démarches pour possiblement réactiver les anciennes parties. Croyez-vous que c'est dans le domaine du très possible ça, que ça puisse être réactivé, une partie qui n'a pas été utilisée à l'enfouissement pendant plusieurs années? Croyez-vous que ça peut être probable ça, cette question-là?

M. JOHN BURCOMBE

J'ai été un peu surpris quand j'ai lu ça dans quelques documents; c'est une référence un peu à côté. Mais ça a l'air que BFI prend ça au sérieux. Ils ont préparé, en fait, préparé une étude. Je crois qu'il serait bon de prendre connaissance de cette étude pour voir, est-ce que c'est une possibilité. Mais avec l'attitude, la position de BFI dans le compartiment des projets, je ne sais pas s'ils sont prêts à la déposer même.

M. MICHEL GERMAIN, président

Mais ça voudrait dire à ce moment-là néanmoins que BFI devrait présenter un nouvel avis de projet?

C'est-à-dire, ils devraient repasser devant une étude d'impact, selon votre interprétation de ça?

M. John Burcombe

M. JOHN BURCOMBE

J'aimerais que BFI dépose tout ce qu'il a comme documentation sur cette possibilité. Je crois que, à date, ils n'ont rien déposé dans cette cause-ci, parce qu'ils prétendent que c'est une démarche séparée, une autre demande de certificat qui n'est pas assujettie aux audiences publiques.

Mais je ne sais pas si la Commission a décidé si elle veut avoir ces documents ou non, je crois.

M. MICHEL GERMAIN, président

Je vous remercie.

M. JOHN BURCOMBE

Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, monsieur Burcombe, nous vous remercions pour votre présentation.

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous allons maintenant inviter monsieur François Charbonneau à venir s'adresser à la Commission.

Bonsoir, monsieur. Alors, nous vous donnons la parole.

PRÉSENTATION D'UN CITOYEN DE LACHENAIE

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires.

J'ai déjà fait une brève apparition verbale, mais j'ai décidé hier midi sur mon heure de lunch d'écrire un petit deux pages.

M. MICHEL GERMAIN, président

Étant donné qu'il nous restait un peu de place, alors, on a pu vous passer.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Oui, même si c'est tardif. Moi, ce que je veux en venir, mon but, c'est pas de répéter toutes les, en fait, tout ce que c'est qui a été dit, puis il s'est dit beaucoup de choses là, des statistiques, et caetera.

Mais je suis d'abord un citoyen de Lachenaie. Ça fait 13 ans maintenant je suis à Lachenaie. Et puis, en assistant aux réunions après pratiquement tous les soirs, je me suis aperçu qu'il y avait toujours des questions premièrement sur quel était le genre de consultation à Lachenaie. C'est peut-être pas approprié là, puis ma première page est quasiment consacrée à ça.

C'est parce que c'est évident que les gens de l'ex

térieur ne peuvent pas savoir comment c'est difficile de faire la consultation à Lachenaie, mais à l'intérieur de Lachenaie, de la ville, O.K.?

M. François Charbonneau

Et en deuxième lieu, je vais parler des commentaires de ce que je pense que ça serait le meilleur projet pour un site d'enfouissement, O.K.?

Alors, ça commence comme ça. Je vais essayer de le lire un petit peu là.

(M. CHARBONNEAU FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Aussi, je veux ajouter, j'ai mis quelques petites notes. Je veux ajouter qu'il n'y a pas de compasation qui devrait exister pour aspirer des biogaz, vous savez des histoires de 2,00$ la tonne ou quelque chose là. C'est négocié avec une mauvaise qualité de vie tout simplement.

Entre autres, la conclusion de l'AESEQ, ils parlent d'un impact majeur à un moment donné. Ils disent:

> «... *où cet agrandissement ne cause aucun impact majeur et répond à l'ensemble des normes réglementaires* ...».

Je le sais pas qu'est-ce qu'ils veulent dire par impact majeur là, vous savez? C'est vague ça. C'est quoi l'impact? C'est-tu une bombe atomique un

impact majeur? Ou je le sais pas là, vous savez? Et si on accepte le projet en disant que ç'a pas d'impact majeur, bien, il faudrait définir c'est quoi l'impact majeur.

M. François Charbonneau

J'ajoute qu'il y aurait qu'une usine de transformation qui serait vraiment acceptable. Moi, je suis pas contre, comme on dit, le - il faut les mettre en quelque part les déchets, mais il faudrait les mettre comme il faut.

Et puis juste pour finir, on est dans un monde de libre entreprise, tout le monde le sait, mais aussi, on est dans un monde démocratique. Il faut jamais l'oublier, puis la qualité de vie, c'est très important. Merci.

M. MICHEL GERMAIN, président

Nous vous remercions. Tout à l'heure, vous avez fait mention en première page du comité des citoyens pour l'environnement. Mais il est également question dans le cadre du projet ici d'un comité de vigilance, donc indépendant, formé essentiellement de citoyens.

S'il y avait formation d'un tel comité de vigilance, bon, par exemple, en même temps, du même coup, est-ce que ce comité de vigilance là ne pourrait pas aussi servir d'assise pour le comité de citoyens pour l'environnement pour la Ville de Lachenaie? Croyez-vous que ça peut être une bonne opportunité pour structurer ce type de comité-là?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

M. François Charbonneau

Bien, premièrement, je le sais pas qui qui va choisir ce comité-là, si c'est du monde déjà choisi. Puis je veux dire, vous savez, je dis pas qu'il faut toujours se méfier de ça là, mais ça dépend aussi du genre de pouvoir que ce comité-là a aussi là.

C'est sûr que moi, par exemple, je pourrais aller voir, je pourrais regarder, par exemple, les plans et devis du projet si ça, je sais pas, moi, si ça couvre bien, par exemple, le site, les choses qu'on peut vérifier, que moi, je peux vérifier, par exemple, vous savez? Je peux le faire, je vais le faire bénévole à part de ça.

Mais de là à aller, d'aller faire la police pour vérifier s'ils ont tout couvert au fur et à mesure, des choses comme ça, vous savez, ça devient long là faire ces choses-là.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Donc, ce serait ni plus ni moins de s'assurer de l'application d'un principe de contrôle de la qualité et contrôle de la conception. Ça assurera une certaine sécurité auprès des citoyens, c'est ça?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Oui. Ça pourrait satisfaire les citoyens d'une certaine façon. Mais par contre, moi, je dis qu'on a droit à notre opinion là. Je vous dis là, les poubelles, on peut pas les faire disparaître, même si on fait une récupération. La récupération, les

3R là, c'est sûr qu'on va toujours en avoir des poubelles. Mais par contre, il y a moyen de mettre de la technologie. Elle existe la technologie.

M. François Charbonneau

C'est sûr, si on met le minimum de technologie, bien, il va y avoir encore des gaz qui vont sortir. Même si on dit, il n'y en aura pas, bien, écoutez, moi, je peux vous dire qu'il y en a à Ville Saint-Michel, puis ils en ont mis de l'argent, puis ils ont tout fait, voyez-vous?

Ça fait que c'est pas - tu sais, comme on dit, c'est une patch. C'est sûr que si on prend le site actuel tel qu'il est là, puis on essaie de capter les biogaz, je veux dire, sans l'agrandir, O.K.? C'est une suggestion là ou une supposition, qu'on prend le site actuel tel qu'il est là, puis qu'on met des systèmes de captation, c'est sûr que ça va moins sentir, parce que là, il y a rien là, vous savez, comme contrôle de biogaz; ça sort, comme on dit, à la pleine surface. Mais dans l'éventualité où est-ce que c'est que vous faites 1 agrandissement, puis 2, puis 3, puis 4 par la suite, puis que vous avez tout le temps, je sais pas, moi, 20%, 30%, 40% des gaz qui sont pas captés, bien, vous avez un cumulatif après là, vous savez? Ça fait qu'à un moment donné, au niveau qualité de vie, moi, je trouve pas ça correct. C'est de valeur, que c'est que vous voulez?

Peut-être que dans 10 ans, dans 5 ans, on va trouver la technologie pour la captation, puis on va pouvoir en faire des usines de cogénération à 100% de ren

dement avec le captage complet des gaz, mais ça se fait pas. La seule façon que ça se fait, c'est en

M. François Charbonneau

contrôle fermé du style où est-ce que c'est que vous avez complètement dans une espèce de silo, ou je le sais pas là, vous savez, où est-ce que c'est que c'est fermé, puis c'est contrôlé. Puis là, c'est sûr que vous pouvez faire de l'aspiration par le dessus, à la source qu'ils appellent. Mais un grand champ comme ça, c'est sûr que vous pouvez mettre de couvertes partout là, des couvertures, mais ça va tout le temps s'infiltrer, puis ça va sortir à un moment donné. Comme je vous parle dans mon rapport, ça va vieillir. Il va y avoir des infiltrations qui vont se faire.

Je sais pas si j'ai répondu à votre question.

Mme ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire

Oui, merci.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

La captation et la valorisation des biogaz, bien que ce soit une technique que vous dites qui n'est pas parfaite, mais ça n'a pas de chance ça de diminuer les odeurs que les gens subissent présentement?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Ça diminuerait les odeurs, comme je viens de dire, sur le site actuel. C'est sûr ça, c'est évident, parce qu'il y a rien actuellement là.

Mais je me répète peut-être là, mais si vous captez, je sais pas, moi, 60% des gaz, mais vous faites une deuxième, une troisième, une quatrième expansion, bien, il va tout le temps rester un 30%, 40% de la nouvelle surface plus le cumulatif de fois en fois, puis c'est de valeur, mais ça, c'est les vents qui vont pogner ça, tu sais, ça va être partout.

M. François Charbonneau

D'ailleurs, il y a des municipalités qui sont contre ça, mais moi, ce que je dis, les municipalités qui sont contre ça, ils ont pas proposé d'autres choses non plus là. C'est malheureux.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Vous nous avez aussi parlé qu'il ne devrait pas y avoir de compensation pour aspirer des biogaz.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU
Bien, ça, c'est parce que ...

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Pouvez-vous un petit peu plus nous expliquer ce que vous voulez dire par là?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU
Bien, c'est parce que je trouve ça un peu comique d'essayer de négocier, dire, bon, on veut avoir 1,00$, on veut avoir 2,00$ la tonne, ou quelque chose. Finalement, c'est un, je le sais pas si c'est pour calmer, on va te donner tant, tu vas pouvoir te contenter de respirer ou d'être satisfait avec ça. Je sais pas, moi, c'est une impression

personnelle que j'ai là.

M. François Charbonneau
Puis en plus de ça, bien, c'est certaines municipalités qui ont ça, puis d'autres l'ont pas. Puis vous savez, c'était surtout pour ça ces commentaires-là, voyez-vous?

Je pense que ça devrait pas se négocier cette histoire-là. On devrait tout simplement ne pas en avoir des biogaz. On n'aurait pas besoin de se poser la question: comment est-ce que tu veux avoir pour avoir le trouble de le respirer ton gaz là, tu sais, ton biogaz?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire
Est-ce que vous avez des craintes particulières pour la santé des gens qui vivent pas loin d'un site où il y a des émanations, où il y a des biogaz?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU
Bien, vous savez, à court terme, la médecine, vous savez, ça se développe de fur à mesure. On découvre des bactéries mangeuses de chair. La cigarette, on le savait, vlà 20, 30 ans, c'était bon, puis là, c'est plus bon. C'est pas parce qu'on devient de plus en plus environnementalistes. Mais c'est sûr que, à première vue, moi, médicalement, je peux pas vous dire si c'est bon ou si c'est pas bon. Je ferai pas le test de le respirer pour savoir si je suis malade après, je veux dire de le respirer à 100% tout le temps.

Mais par contre, comme qualité de vie, c'est pas intéressant à respirer ça, c'est bien sûr. D'ail-

M. François Charbonneau

leurs, certains maires, dont Le Gardeur, il commence à avoir de la misère avec sa population. Lui, il a des vents dominants là, voyez-vous? Que c'est que vous voulez? C'est un aspect de la chose, hein?

Vous savez, il y a certaines entreprises - moi, j'ai travaillé beaucoup pour des entreprises dans le domaine minier, comme Noranda, entre autres. Dans les années 30, Noranda, quand ils ont ouvert l'Abitibi, c'était des emplois, des emplois, c'était extraordinaire, mais ils ont pollué des lacs. C'est une vraie zone lunaire dans ce coin-là. J'y ai demeuré, moi.

Puis par, je le sais pas, moi, par conscientisation, à l'aide du gouvernement aussi là, les subventions, bien, ils ont fait un plan d'acide sulfurique. Puis là, bien, avec la - c'était - Noranda, il produit pas mal moins là aujourd'hui, parce que tout le soufre qui va dans les airs, bien, il en capte 95% maintenant, voyez-vous, avec ça.

Alors, c'est juste une anecdote, un exemple là.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Advenant que l'agrandissement du site de BFI, UTL soit autorisé, c'est quoi les conditions d'acceptabilité sociale qui doivent être respectées? C'est quoi pour vous le plus important qui doit être

respecté?

M. François Charbonneau

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Bien, le plus important, c'est pas nécessairement qu'elle suive les normes gouvernementales, parce que des normes, ça, il y a tout le temps quelqu'un qui met un chiffre sur un papier, puis qui est-ce qui donne ces normes-là? C'est-tu le médical? C'est-tu parce qu'on n'est pas malades ou pas?

Mais par contre, moi, je me dis c'est toujours le niveau de qualité de vie. C'est bien sûr que si une ville commence à avoir ses citoyens qui partent parce que ça pue là, excusez, mais c'est pas toujours intéressant.

Je vous dis ça comme ça. Je suis pas - je me sens un peu philosophe en disant ça, remarquez bien, mais je pense que la qualité de vie est extrêmement importante. On vit pas - justement, on essaie de vivre en campagne là justement pour respirer l'air.

Je sais pas si ça vous est déjà arrivé de temps à autre qu'il y ait une bonne draft; je le sais pas, les cultivateurs mettent du fumier en quelque part: ah non!, ils ont mis du fumier. Là, vous êtes là pour 2, 3 heures, vous, ou 2, 3 jours à sentir ça, voyez-vous?

C'est peut-être pas des bons exemples là, mais c'est la qualité de vie là, vous savez? Je suis un peu comique. Ou bien donc, la mouffette passe devant chez vous, puis vous dites: ah!, bien, la maudite,

elle vient de passer. Là, tu vas être 2, 3 heures à sentir.

M. François Charbonneau

Voyez-vous, c'est une mauvaise qualité de vie que je parle. C'est surtout ça, parce que c'est ça qu'on détecte en premier. On ferme les fenêtres, il fait chaud l'été. Ou vous savez, le monde, ils vont se développer des maladies déprimantes là, certains ont dit là aussi. Ils vont vouloir déménager, je le sais pas là.

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Ma dernière question: est-ce que vous pensez que UTL pourrait financer un groupe de vigilance, de citoyens?

Il y a des alternatives, des propositions qui ont été présentées devant cette Commission à l'effet que si on trouvait des moyens que le comité de citoyens, que le comité de vigilance soient protégés de toute ingérence, ou qu'ils soient complètement à part de UTL, est-ce que vous pensez que les compensations qu'ils versent pourraient servir à ces citoyens-là à mieux savoir ce qui se passe dans leur milieu de vie, puis peut-être à diminuer les inquiétudes?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Oui. Probablement que s'il y a une symbiose en quelque part, c'est sûr qu'on serait certains que, je veux dire, d'une certaine façon, t'as pas de cachotterie là, excusez l'expression.

M. François Charbonneau

Vous savez, le Ministère de l'environnement existe depuis, quoi?, 1960 là, je le sais plus, au tout début. C'est bien sûr qu'il y a des entreprises, comme beaucoup d'entreprises comme Dioxyde Canada, un exemple, malgré ça, ils ont été obligés de partir à un moment donné, parce que là, ils déversaient beaucoup trop dans le fleuve. Vous savez, c'était la qualité de vie, c'était pas juste les poissons. Puis moi, je me trouve pas plus un gros environnementaliste ou un grand Nola pour ça là. C'est juste parce que moi, j'aime bien ma petite qualité de vie, moi aussi là.

Mais pour revenir à l'exemple, je pense que le Ministère de l'environnement, au niveau normes gouvernementales, c'est important aussi, parce que les entreprises, bien, coudon, en autant qu'ils suivent la réglementation, puis c'est le confort de tout le monde finalement qui compte, hein?

Je veux dire, je pense pas qu'il y ait personne qui aime à respirer la mouffette ou le méthane, ou je sais pas quoi là, n'importe quoi qui va le mettre avec un inconfort là, vous savez?

Mme GISÈLE PAGÉ, commissaire

Merci, monsieur Charbonneau.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

C'est tout?

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, nous vous remercions.

M. François Charbonneau

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU

Merci beaucoup, monsieur le président, commissaires.

M. MICHEL GERMAIN, président

Ça nous a fait plaisir. Alors, vous étiez notre dernier intervenant.

* * *

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. MICHEL GERMAIN, président

Alors, ceci met fin aux audiences publiques - aux séances de l'audience publique et non à l'audience, parce que notre mandat se poursuit jusqu'au 16 mai, date à laquelle nous devrons remettre notre rapport au Ministre de l'environnement et de la faune.

Alors, je remercie très fortement tous les participants, toutes les personnes notamment qui sont venues pendant cette deuxième partie présenter des mémoires, donner leur opinion à la Commission, donner leur position, ou faire des suggestions.

Alors, vous pouvez être assurés que la Commission va continuer l'analyse des mémoires. On avait commencé à les lire dès que nous les recevions. Bien entendu, on va continuer à les examiner. Nous allons les intégrer dans notre analyse. Et nous allons essayer de donner le meilleur avis possible au Ministre de l'environnement concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de l'usine de triage Lachenaie.

Alors, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée et je vous invite à lire le rapport de la Commission lorsqu'il sortira après le 16 mai. Je vous remercie.

* * *

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ :

_____

BERNARD J. RAVEAU, s.o.

/rc